

Planification stratégique

2019 > 2022

AU SERVICE
DE NOS
MUNICIPALITÉS
ET NOS
CITOYENS



DOSQUET
LAURIER-STATION
LECLERCVILLE
LOTBINIÈRE
N.D.S.C D'ISSOUDUN
SAINT-AGAPIT
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
SAINT-APOLLINAIRE
SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE
SAINTE-CROIX
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE
SAINT-FLAVIEN
SAINT-GILLES
SAINT-JANVIER-DE-JOLY
SAINT-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE
SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE
SAINT-SYLVESTRE
VAL-ALAIN

mrclotbiniere.org



01	02	03	04	05
----	----	----	----	----

1 : Vue aérienne de Leclercville, © Pierre Lahoud.

2 : Domaine Joly © Elias Djemil.

3 : Rivière © OBV du Chêne.

4 : Transport © Elias Djemil.

5 : Secteur manufacturier © Elias Djemil.

TABLES DES MATIÈRES

1. Introduction	7
1.1. CONTEXTE DE REALISATION	7
1.2. PLANIFICATION STRATEGIQUE 2019-2022	9
1.3. PORTEE ET LIMITES DU PRESENT DOCUMENT	10
2. État de situation	10
TERRITOIRE ET SOCIETE	
2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	11
2.2. OCCUPATION DU TERRITOIRE.....	13
2.3. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	19
2.3.1. Démographie	19
2.3.2. Vieillesse démographique	21
2.3.3. Mobilité et navettage	23
2.3.4. Famille et ménage	24
2.3.5. Logement	25
2.3.6. Éducation	27
2.4. PORTRAIT SOCIO-SANITAIRE.....	29
2.4.1. Natalité	29
2.4.2. Immigration et langues	30
2.4.3. Revenus	30
2.5. CULTURE ET PATRIMOINE	32
2.5.1. Culture.....	32
2.5.2. Patrimoine et paysage	33
2.6. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	38
2.6.1. Équipements et infrastructures de transport	38
2.6.2. Équipements et infrastructures de loisirs et de culture.....	41
2.6.3. Équipements et infrastructures de santé et d'éducation	42
2.6.4. Équipements et infrastructures administratifs et de services.....	42
2.6.5. Équipements et infrastructures d'énergie	43

2.7.	PROFIL FINANCIER DES MUNICIPALITES DU TERRITOIRE.....	45
2.7.1.	Revenus des municipalités	45
2.7.2.	Richesse foncière des municipalités.....	46
ÉCONOMIE ET EMPLOI		
2.8.	SITUATION D'ACTIVITE	47
2.9.	REPARTITION DE LA POPULATION EN EMPLOI SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES	48
2.10.	TOURISME	49
2.11.	INDICE DE VITALITE ECONOMIQUE	50
ENVIRONNEMENT		
2.12.	MILIEUX NATURELS.....	53
2.13.	MILIEUX FORESTIERS	55
2.14.	EAU ET MILIEUX HUMIDES	57
2.14.1.	Vulnérabilité des eaux souterraine.....	59
2.14.2.	Vulnérabilité de l'eau de surface	61
3.	Défis et principes directeurs.....	64
4.	Vision concertée.....	65
5.	Enjeux, grands objectifs et priorités stratégiques	65

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. Évolution de la population, par municipalités entre 2001 et 2016.....	19
TABLEAU 2. Mobilité des résidents.	23
TABLEAU 3. Caractéristiques des familles.....	24
TABLEAU 4. Valeur des logements.....	26
TABLEAU 5. Comparaison des revenus des ménages privés (population âgée de 15 ans et plus). 30	
TABLEAU 6. Principes directeurs et axes d'intervention de la politique culturelle.....	32
TABLEAU 7. Revenus de fonctionnement et charges fiscales moyennes par municipalités.	45
TABLEAU 8. Richesse foncière uniformisée des municipalités.....	46
TABLEAU 9. Répartition de la population active selon l'industrie.	49
TABLEAU 10. Nombre d'entreprises et d'emplois touristiques.....	49
TABLEAU 11. Enjeux, grands objectifs et priorités stratégiques.....	66

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1. Niveau d'avancement de la planification stratégique 2014-2018.	7
FIGURE 2. Étapes de réalisation des planifications stratégiques.....	8
FIGURE 3. Localisation géographique.....	11
FIGURE 4. Le territoire de la MRC de Lotbinière.	13
FIGURE 5. Utilisation du sol.	14
FIGURE 6. Affectations du territoire et Seigneuries.	15
FIGURE 7. Variation de la population par municipalités entre 2001 et 2018.	20
FIGURE 8. Pyramide des âges comparatifs entre la MRC et la province de Québec.....	21
FIGURE 9. Part des personnes âgées de 55 ans et plus dans la population.	22
FIGURE 10. Destination du trajet domicile-travail pour la population active occupée âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés ayant un lieu habituel de travail.	24
FIGURE 11. Évolution du type de logements du tissu résidentiel entre 2011 et 2016.	25
FIGURE 12. Mode d'occupation des ménages.	26
FIGURE 13. Population totale âgée de 15 ans et plus, selon le plus haut certificat, diplôme ou grade.	27
FIGURE 14. Évolution du nombre de naissances entre 2002 et 2017.....	29
FIGURE 15. Politique culturelle.....	32
FIGURE 16. Paysage de la MRC de Lotbinière.....	35
FIGURE 17. Ensembles paysagers.	36
FIGURE 18. Infrastructures de transport.....	40
FIGURE 19. Principaux lieux de pratique d'activités culturelles, de diffusion culturelle et de loisirs.....	41
FIGURE 20. Équipements et infrastructures d'énergie.....	43
FIGURE 21. Infrastructures d'énergie.	44
FIGURE 22. Situation d'activité (2001-2016).	47
FIGURE 23. Population active totale âgée de 15 et plus selon la profession.....	48
FIGURE 24. Évolution de l'indice de vitalité économique de la MRC et de la région de la Chaudière Appalaches de (2002 – 2016).	50
FIGURE 25. Milieux naturels et leur protection.	54
FIGURE 26. Forêt seigneuriale Joly de Lotbinière.....	56
FIGURE 27. Hydrographie, milieux humides et bassins versants.....	58
FIGURE 28. Vulnérabilité des eaux souterraines.	60
FIGURE 29. Enjeux de la planification stratégique 2019-2022 et notion de développement durable.	67

LISTE DES ACRONYMES

CHSLD :	Centres d'hébergement de soins de longue durée
CLD :	Centre local de développement
CLE :	Centre local d'emploi
CLSC :	Centre local de services communautaires
COBARIC :	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CRECA :	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et l'Habitation
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBV :	Organisme de bassins versants
PIAA :	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
SADC :	Société d'aide au développement de la collectivité
SADR :	Schéma d'aménagement et de développement révisé

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DE RÉALISATION

La planification stratégique 2014-2018 de la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière arrivant à échéance à la fin de l'année 2018, il a été convenu de poursuivre l'exercice de planification pour la période 2019-2022.

La planification stratégique 2014-2018 était composée de :

- 5 enjeux
- 27 objectifs
- 90 actions

La majorité des objectifs de la planification stratégique 2014-2018 ont été complétés ou amorcés (Figure 1).

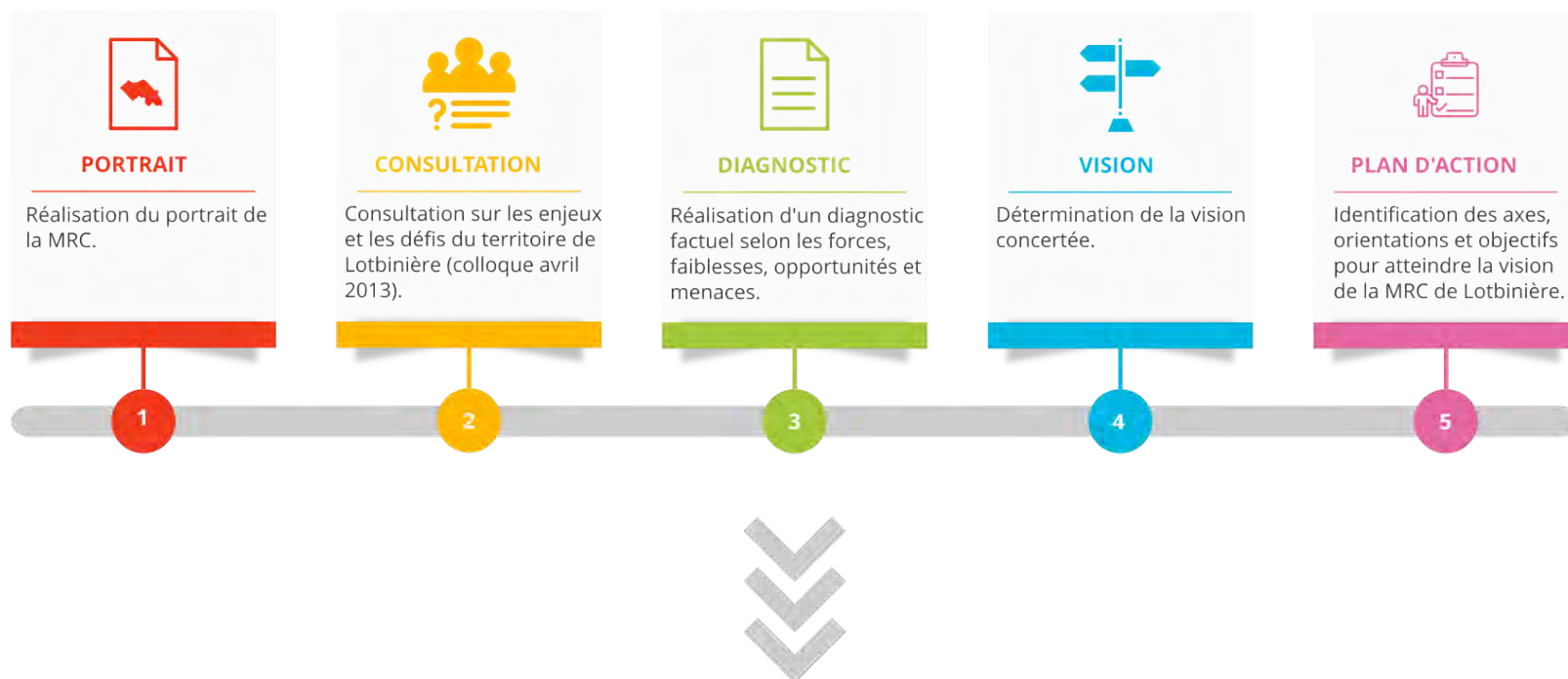


FIGURE 1. Niveau d'avancement de la planification stratégique 2014-2018.

La planification stratégique 2019-2022 est donc une mise à jour de la planification stratégique 2014-2018. En effet, le diagnostic (défis, opportunités et principes directeurs) réalisé à l'époque ainsi que la vision concertée identifiés sont encore valides. C'est pourquoi la base de la planification stratégique 2014-2018 sera conservée dans la nouvelle mouture et que les ajustements mineurs apportés touchent surtout la mise en œuvre de celle-ci.

Un sondage sur les enjeux et les défis du territoire de la MRC de Lotbinière a été mené au printemps 2018. Ce sont 312 personnes qui y ont répondu. Les résultats ont permis d'alimenter les réflexions de la planification stratégique 2019-2022. Les forums municipaux des maires ont permis de prioriser les éléments mis en évidence à travers ce sondage. Cette façon de procéder diffère de la précédente planification stratégique. La Figure 2 présente une comparaison des étapes de réalisation de la planification stratégique 2014-2018 et de sa mise à jour par l'entremise de la planification stratégique 2019-2022.

Planification stratégique 2014-2018.



Planification stratégique 2019-2022.

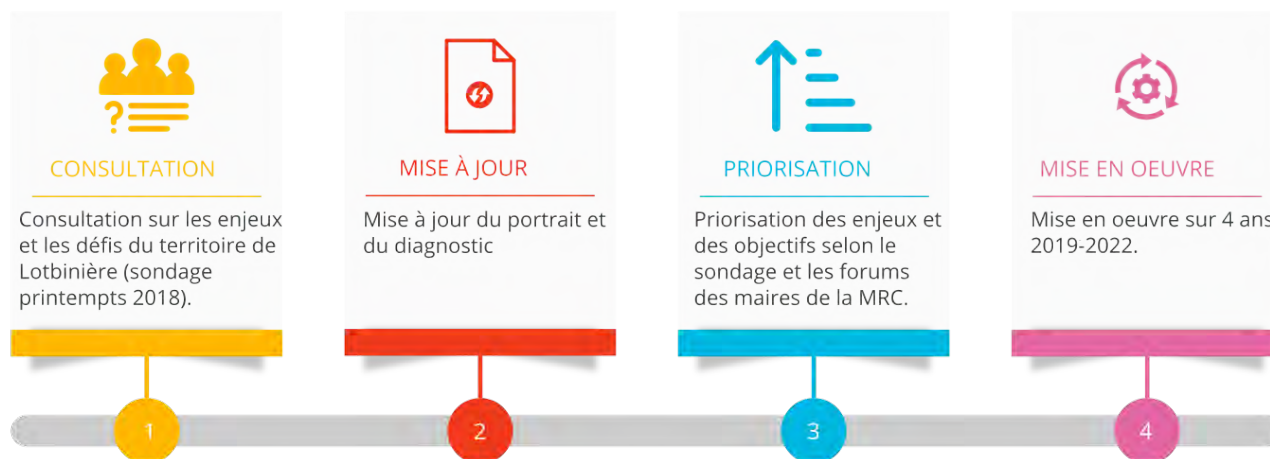


FIGURE 2. Étapes de réalisation des planifications stratégiques.

1.2. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2022

Le présent document reprend les bases de la planification stratégique 2014-2018 ici bonifiées pour mieux répondre au principe de développement durable.

Le développement durable est « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » (Brundtland, 1987).

En 2006, le Québec adopte la Loi sur le développement durable et précise que *le développement durable s'entend donc d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »*

Les trois objectifs sur lesquels repose le principe de développement durable au Québec sont les suivants :

- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie ;
- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité ;
- Viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Ainsi, le présent diagnostic tend à assurer la représentativité des trois sphères du développement durable.

Les objectifs de la démarche de la mise à jour de la planification stratégique sont les suivants :

- Mettre à jour la planification stratégique 2014-2018 en prenant en compte les trois piliers du développement durable. Ceux-ci trouvent leur plein potentiel d'efficacité s'ils sont impliqués de manière simultanée. Le but étant de créer une synergie d'actions ;
- Identifier les enjeux et les grands objectifs pour atteindre la vision concertée de la MRC ;
- Redéfinir l'échelle de planification.

1.3. PORTÉE ET LIMITES DU PRÉSENT DOCUMENT

Disposer d'une information fiable et de qualité, c'est essentiel pour planifier l'avenir. En matière de planification, ce n'est pas la quantité d'informations qui compte, mais sa qualité, c'est-à-dire sa pertinence pour aider à définir les enjeux et les scénarios de développement envisageables.

Globalement, ce diagnostic s'appuie sur la documentation et les données statistiques pertinentes disponibles au moment de sa réalisation.

2. ÉTAT DE SITUATION

La présente partie est un portrait factuel de la MRC qui se divise en trois parties soit, *Territoire et société*, *Économie et Emploi* ainsi que *Environnement*. La majorité des données sont issues des derniers recensements canadiens et des projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ). Cet ensemble de données factuelles a pour but d'informer objectivement tous les intervenants impliqués dans le développement d'une stratégie de développement commune et optimale pour l'ensemble du territoire couvert par la MRC.

NOTE DE LECTURE

Afin de faciliter la lecture de la présente section *État de la situation*, voici quelques informations :

- Un résumé sera présenté à la fin de chaque partie. Ce dernier présentera deux types de données :
 - o des **données évolutives**, qui représentent la variation des données présentées dans le présent document et celles de la planification stratégique 2014-2018 et des chiffres clés.
Exemple : **↑ 10 % d'habitants** signifie que la population de la MRC de Lotbinière a augmenté de 10 % entre 2011, année de référence pour la planification stratégique 2014-2018, et 2018, année de référence pour la planification stratégique 2019-2022.
 - o des **chiffres clés**.
Exemple : la MRC de Lotbinière possède 1 politique culturelle.
- Certaines données n'étaient pas présentes dans la planification stratégique 2014-2018 et font leur apparition dans la présente planification stratégique 2019-2022. Elles seront identifiées par ce pictogramme :



2.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de la MRC de Lotbinière est situé dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches, région qui compte au total neuf MRC et la ville de Lévis.

Localisé à l'extrémité ouest de la région administrative et à la porte de la Capitale nationale, le territoire de la MRC (1 664 km²) est bordé : au nord par le fleuve, au sud par les Appalaches, à l'est par la rivière Beaurivage et à l'ouest par la rivière du Chêne. Le territoire est en grande partie situé sur les Basses-terres du Saint-Laurent, mais déborde également sur le début de la partie nord du plateau appalachien. La MRC est composée de 18 municipalités avec des désignations différentes (M : Municipalité, V : Village, P : Paroisse) (Figure 3).

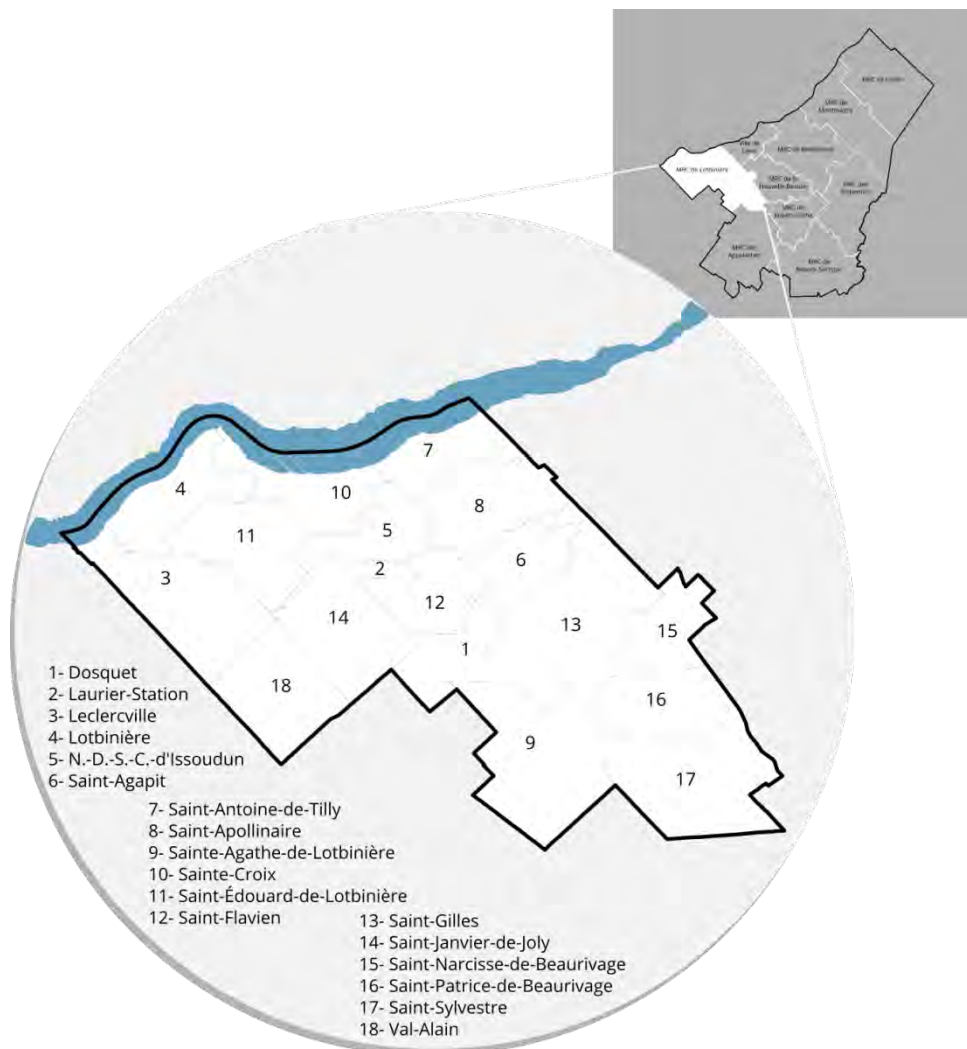


FIGURE 3. Localisation géographique.

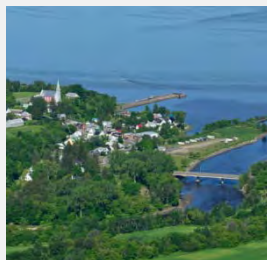
18 municipalités



Dosquet (M)
921 habitants



Laurier-Station (V)
2 656 habitants



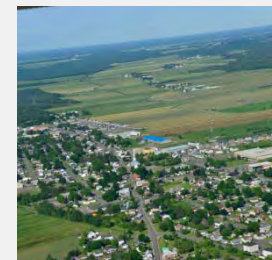
Leclercville (M)
479 habitants



Lotbinière (M)
852 habitants



**N.-D.-S.-C.-
d'Issoudun (P)**
885 habitants



Saint-Agapit (M)
4 320 habitants



**Saint-Antoine-de-
Tilly (M)**
1 627 habitants



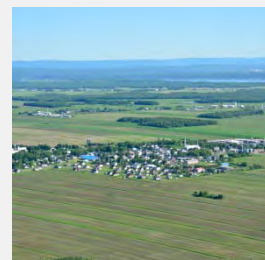
**Saint-Apollinaire
(M)**
6 551 habitants



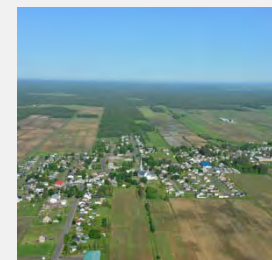
**Sainte-Agathe-de-
Lotbinière (M)**
1 155 habitants



Sainte-Croix (M)
2 486 habitants



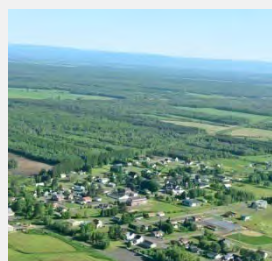
**Saint-Édouard-de-
Lotbinière (P)**
1 250 habitants



Saint-Flavien (M)
1 684 habitants



Saint-Gilles (M)
2 503 habitants



**Saint-Janvier-de-
Joly (M)**
1 038 habitants



**Saint-Narcisse-de-
Beaurivage (P)**
1 155 habitants



**Saint-Patrice-de-
Beaurivage (M)**
1 098 habitants



Saint-Sylvestre (M)
1 004 habitants



Val-Alain (M)
965 habitants

Légende : M : Municipalité, V : Village, P : Paroisse

Sources des données : MAMH, 2018 © Pierre Lahoud

2.2. OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'occupation territoriale de la MRC est caractérisée principalement par deux utilisations : la forêt et l'agriculture. La première couvre plus de la moitié du territoire (52 %) alors que la deuxième un peu plus du tiers (34 %) (MRC de Lotbinière, 2016). Le couvert forestier est cependant très morcelé, à l'exception de la forêt seigneuriale Joly-de-Lotbinière et de quelques autres grandes propriétés privées (Figure 5). Les périmètres d'urbanisation des municipalités locales occupent 2 % du territoire.

La MRC a adopté son schéma d'aménagement et de développement le 9 février 2005 et il est entré en vigueur le 22 juin 2005. Ce document détermine notamment les affectations du territoire qui sont réparties en deux grandes catégories : les affectations agricoles et les affectations non agricoles (Figure 6).



FIGURE 4. Le territoire de la MRC de Lotbinière.

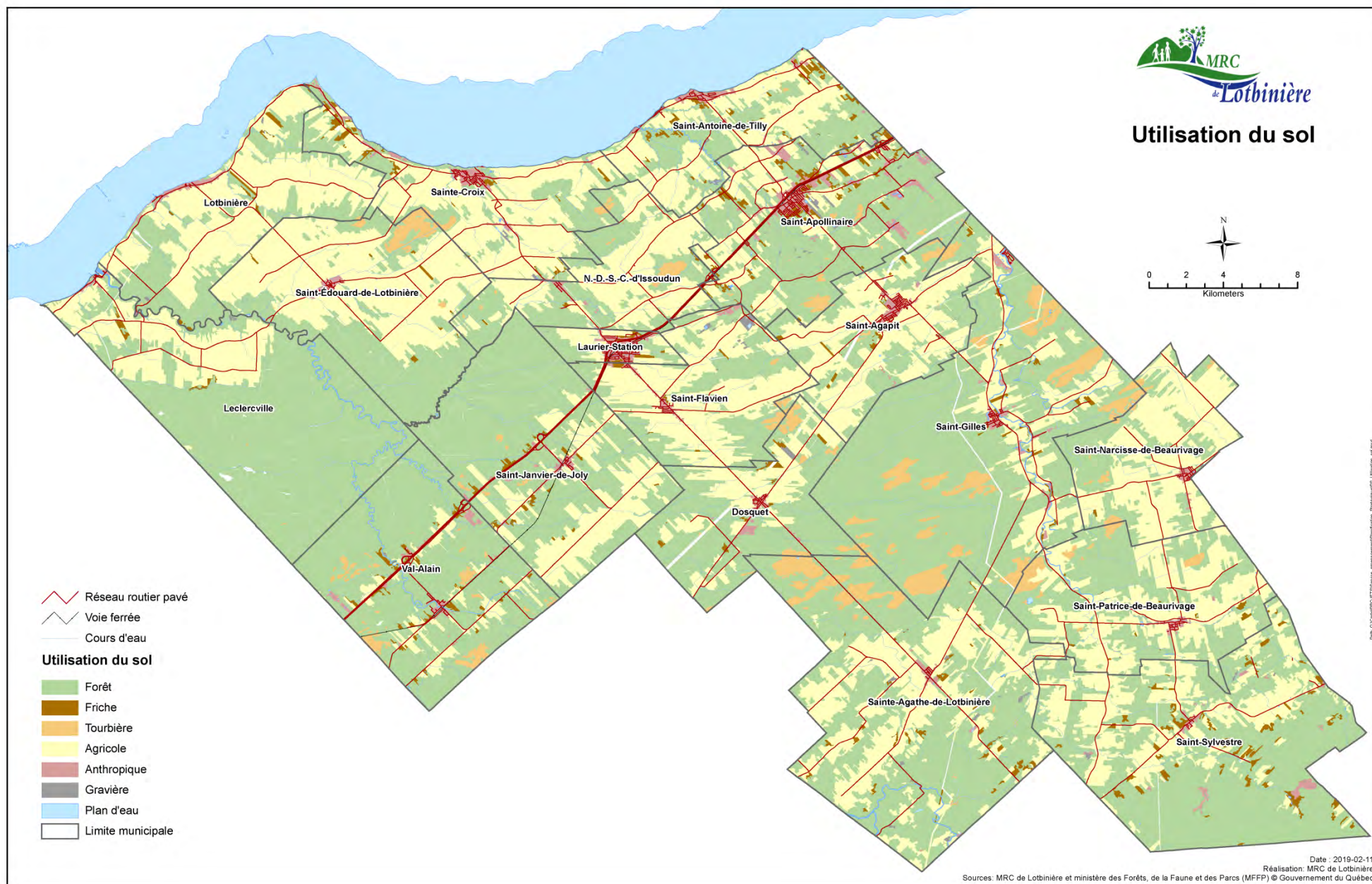


FIGURE 5. Utilisation du sol.

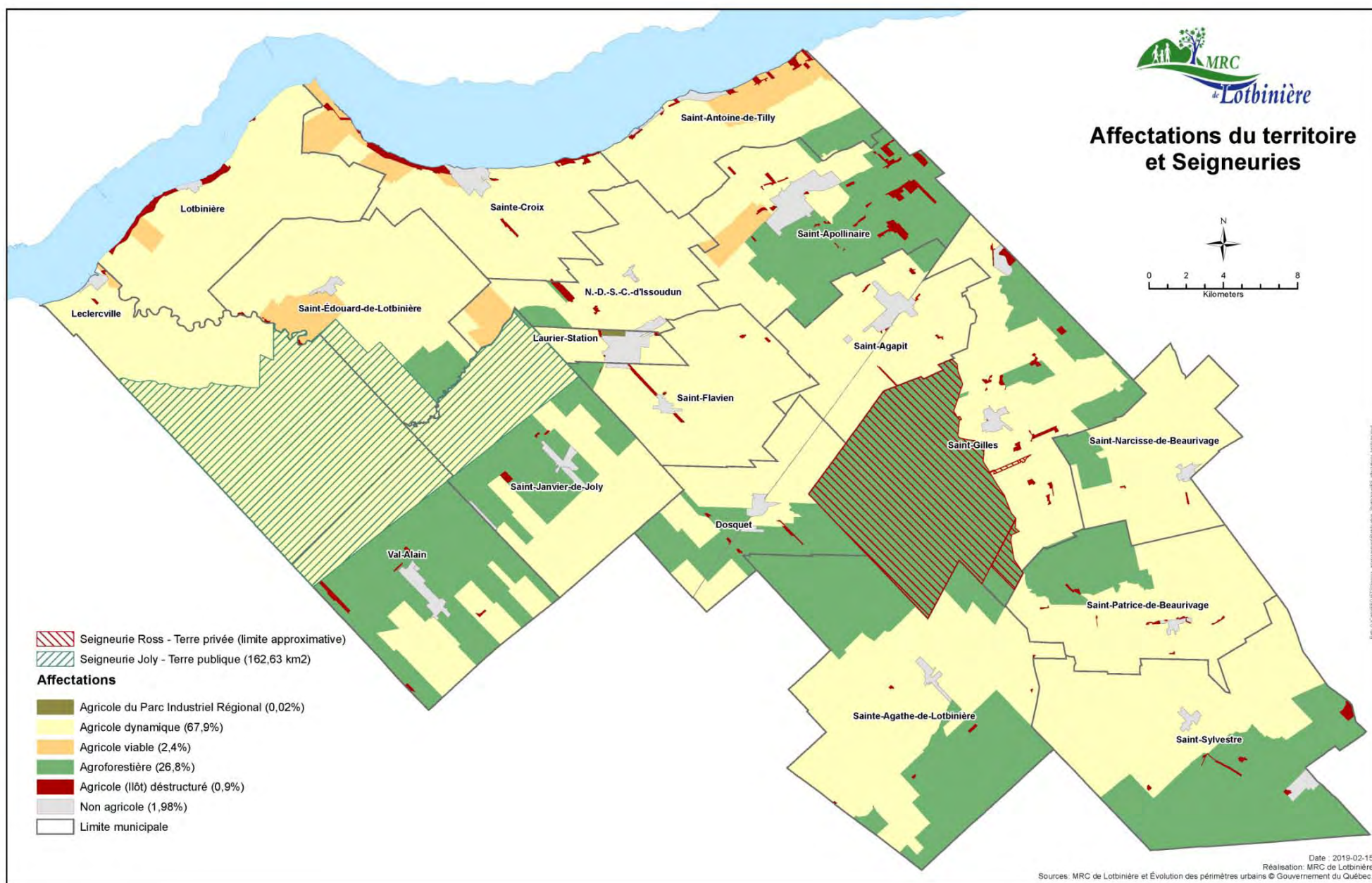


FIGURE 6. Affectations du territoire et Seigneuries.

Les affectations agricoles

Les affectations agricoles sont subdivisées en plusieurs affectations.

L'affectation agricole dynamique représente la plus grande vocation du territoire et vient ainsi confirmer la prédominance de l'activité agricole dans la région. Pour cette affectation, les activités principales sont l'élevage et la culture sous toutes ses formes. Le dynamisme se concrétise par une forte couverture agricole, des rangs à très forte valeur foncière et une forte densité d'exploitations.

L'affectation agricole viable est pratiquement semblable à la précédente, sauf au niveau de quelques usages supplémentaires qui sont permis. Cette affectation présente un dynamisme moindre qu'en zone agricole dynamique. Les secteurs viables peuvent être caractérisés par des valeurs foncières ou des superficies moindres; également des rangs plutôt forestiers où la valeur foncière est plus faible. Ces secteurs offrent tout de même un potentiel et des conditions qui permettent à l'agriculture de se développer.

L'affectation agroforestière représente des secteurs largement forestiers où la construction résidentielle peut se réaliser sur des propriétés vacantes de 15 hectares et plus en limitant les impacts sur l'agriculture.

L'affectation agricole déstructurée est définie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comme étant des : « *entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture* ». Dans la MRC, ces parties de territoire sont essentiellement des secteurs de villégiature. Il est autorisé de construire des résidences unifamiliales isolées dans ces secteurs sans obtenir d'autorisation préalable de la CPTAQ. On dénombre 118 îlots déstructurés répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC.

L'affectation agricole du parc industriel régional correspond à des secteurs où est permise l'agriculture sans élevage, sans construction de bâtiment additionnel et sans agrandissement de bâtiments existants. Les infrastructures à des fins d'utilités publiques sont également permises.

Les affectations non agricoles

Les affectations non agricoles incluent : les affectations urbaines, de villégiatures, récréotouristiques, parc régional, parc industriel régional (PIR) et industrielles.

L'affectation urbaine correspond à des zones où sont permises toutes les activités venant contribuer au développement rationnel de l'aire d'urbanisation. L'affectation urbaine regroupe les usages industriels, commerciaux et de services; ainsi que les usages résidentiels et institutionnels.

L'affectation villégiature identifie les secteurs de chalets existants du territoire qui sont destinés à des fins de villégiature saisonnière. Le site du Domaine du Radar (mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre) est le seul endroit concerné par cette affectation sur le territoire.

Les affectations récréotouristiques permettent la réalisation de loisirs extérieurs.

L'affectation parc régional épouse l'emprise de la voie ferrée démantelée par le Canadien National qui traversait les municipalités de Dosquet et de Saint-Agapit. L'affectation parc régional ne permet que l'implantation d'une piste cyclable avec tous les bâtiments accessoires, équipements et infrastructures qu'une piste cyclable nécessite. Durant la saison hivernale, dès que la piste cyclable est impraticable parce qu'enneigée, deux corridors parallèles sont aussi autorisés. L'un pour les motoneiges et l'autre pour les véhicules tout-terrain (VTT).

L'affectation parc industriel chevauche les municipalités de Laurier-Station et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun à l'intérieur de leur périmètre d'urbanisation respectif. Cette affectation vise à créer un pôle d'attraction au centre de la MRC qui aura pour effet de développer le sentiment d'appartenance à la MRC.

L'affectation industrielle ne se retrouve pour le moment qu'à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (PU) de Sainte-Agathe-de-Lotbinière. Le PU de cette municipalité a été agrandi en 2012, ce qui permet une réaffectation industrielle de secteurs anciennement affectés à des fins résidentielles. Ceci permettra à la municipalité d'avoir tout l'espace nécessaire à l'implantation d'éventuelles industries, tout en orientant le développement résidentiel dans le nouveau secteur du PU agrandi.

OCCUPATION DU TERRITOIRE



52 % DE FORÊT



**98 % DU TERRITOIRE
AFFECTÉ AGRICOLE**



**34 % DE LA SUPERFICIE
EN CULTURE**

2.3. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

2.3.1. DÉMOGRAPHIE

Selon le MAMH, en 2018, 32 629 personnes habitent la MRC de Lotbinière réparties entre ses 18 municipalités, représentant quelque 7,6 % de la population de la région administrative.

Entre 2001 et 2018, la population de la MRC a augmenté de 21,5 %, croissance qui s'est essentiellement réalisée au cours des années 2006-2011 (8,0 %). La MRC a enregistré entre 2001 et 2018 une croissance plus forte que celle de la Chaudière-Appalaches (11,7 %) et celle de l'ensemble du Québec (16,0 %) (Tableau 1).

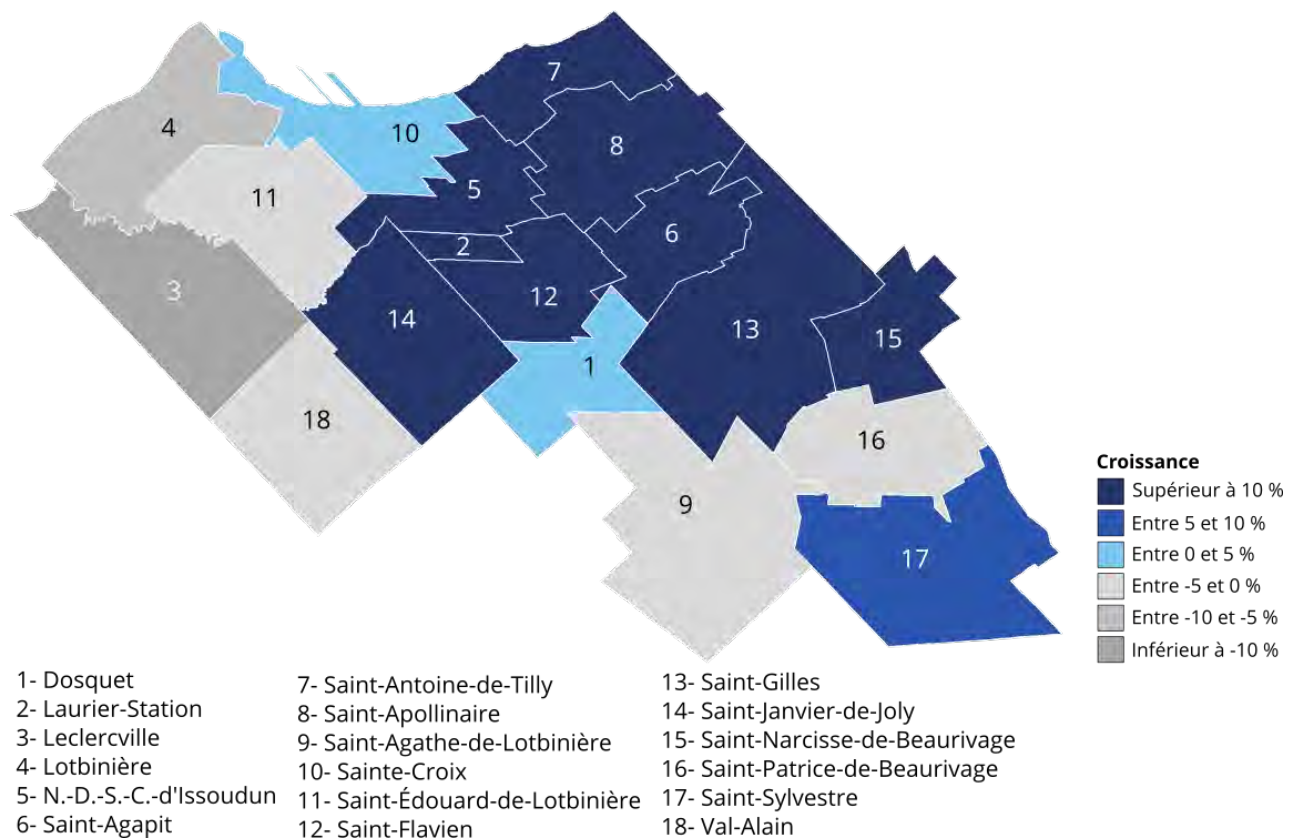
TABLEAU 1. Évolution de la population, par municipalités entre 2001 et 2016

Municipalités	Population 2018	Variation 2001-2018 (%)
Dosquet	921	3,6
Laurier-Station	2656	11,8
Leclercville	479	-18,4
Lotbinière	852	-5,1
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	885	14,0
Saint-Agapit	4 320	48,7
Saint-Antoine-de-Tilly	1 627	14,8
Saint-Apollinaire	6 551	66,7
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 155	-3,0
Sainte-Croix	2 486	4,4
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 250	-2,2
Saint-Flavien	1 684	12,9
Saint-Gilles	2 503	38,8
Saint-Janvier-de-Joly	1 038	14,6
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 155	12,4
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 098	-0,6
Saint-Sylvestre	1 004	7,4
Val-Alain	965	-1,4
MRC de Lotbinière	32 629	21,5
Chaudière-Appalaches	428 088	11,7
Québec	8 394 034	16,0

Sources: MAMH, 2018 et statistique Canada (recensement 2001).

Plusieurs constats peuvent être dressés à partir des données démographiques (Tableau 1 et Figure 7) :

- Le territoire est essentiellement composé de petites municipalités de moins de 3 000 habitants où seules deux municipalités dépassent ce seuil, soit Saint-Agapit (4 320 habitants) et Saint-Apollinaire (6 551 habitants) ;
- Une perte de vitesse est essentiellement localisée dans la partie ouest de la MRC (Figure 7). La municipalité de Leclercville a subi un important déclin démographique depuis 2001 (-18,4 %). Dans une moindre mesure, cinq autres municipalités ont connu une diminution de leur population (Saint-Patrice-de-Beaurivage, Lotbinière, Val-Alain, Saint-Édouard-de-Lotbinière et Sainte-Agathe-de-Lotbinière).
- À l’opposé, la moitié des municipalités de la MRC ont connu une croissance supérieure à 10 % depuis 2001 : Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d’Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage.



Sources : Statistique Canada, recensement 2001 et décrets de population, MAMH 2018.

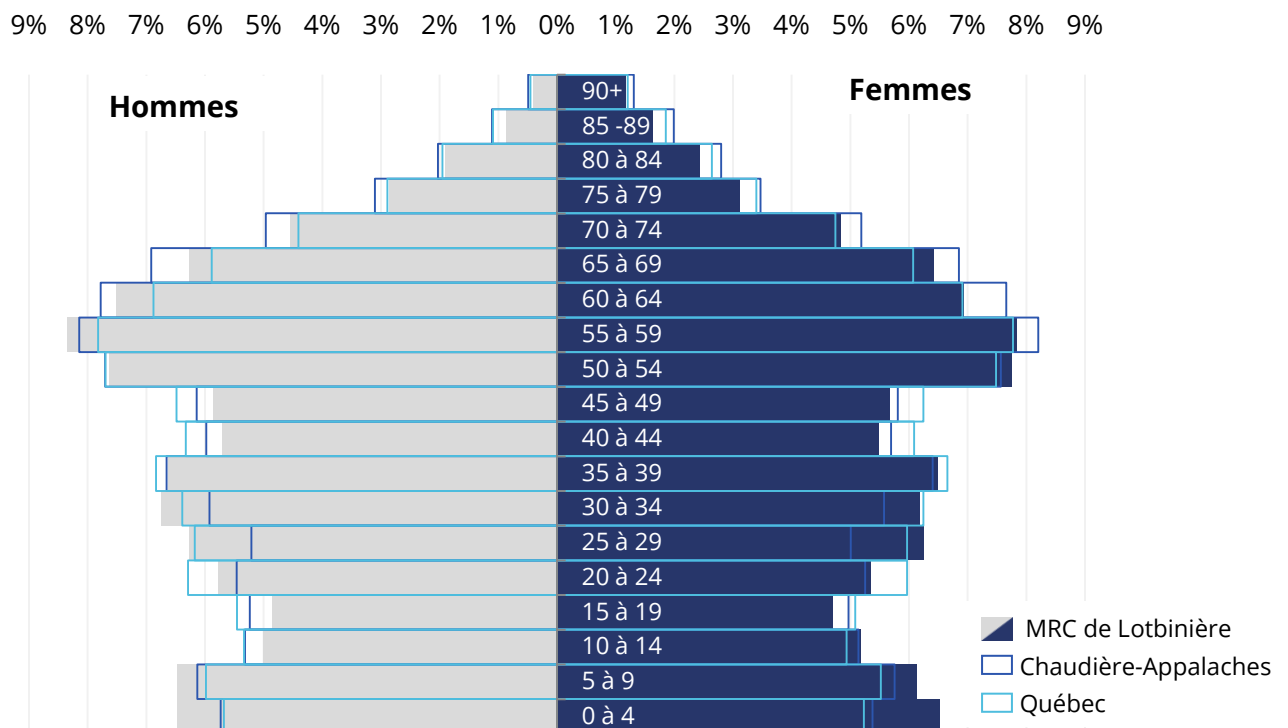
FIGURE 7. Variation de la population par municipalités entre 2001 et 2018.

L'ISQ prévoit une augmentation de population de la MRC de 22,6 % entre 2011 et 2036 pour la porter à près de 37 000 habitants en 2036. Si la tendance se maintient, d'ici 2036 :

- Les jeunes de moins de 20 ans représenteront 21 % de la population.
- Les individus âgés de 65 ans et plus de la MRC représenteront 27,5 % de la population.
- L'âge médian augmentera de près de 4,5 ans, pour passer de 42,8 ans en 2011 à 47,2 ans en 2031.

2.3.2. VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

La pyramide des âges de la MRC, de la Chaudière-Appalaches et de la province de Québec permet de mieux comprendre la structuration démographique de la population. On remarque que la structure par âge de la MRC suit les tendances des deux autres territoires. Cependant, deux catégories se distinguent à travers cette pyramide. La population de 0 à 9 ans et de 55 à 74 ans ont un poids démographique plus important que celui observé dans la population de l'ensemble du Québec. L'âge médian de la MRC s'établissait à 42,1 ans en 2016 contre 42,5 ans au Québec.



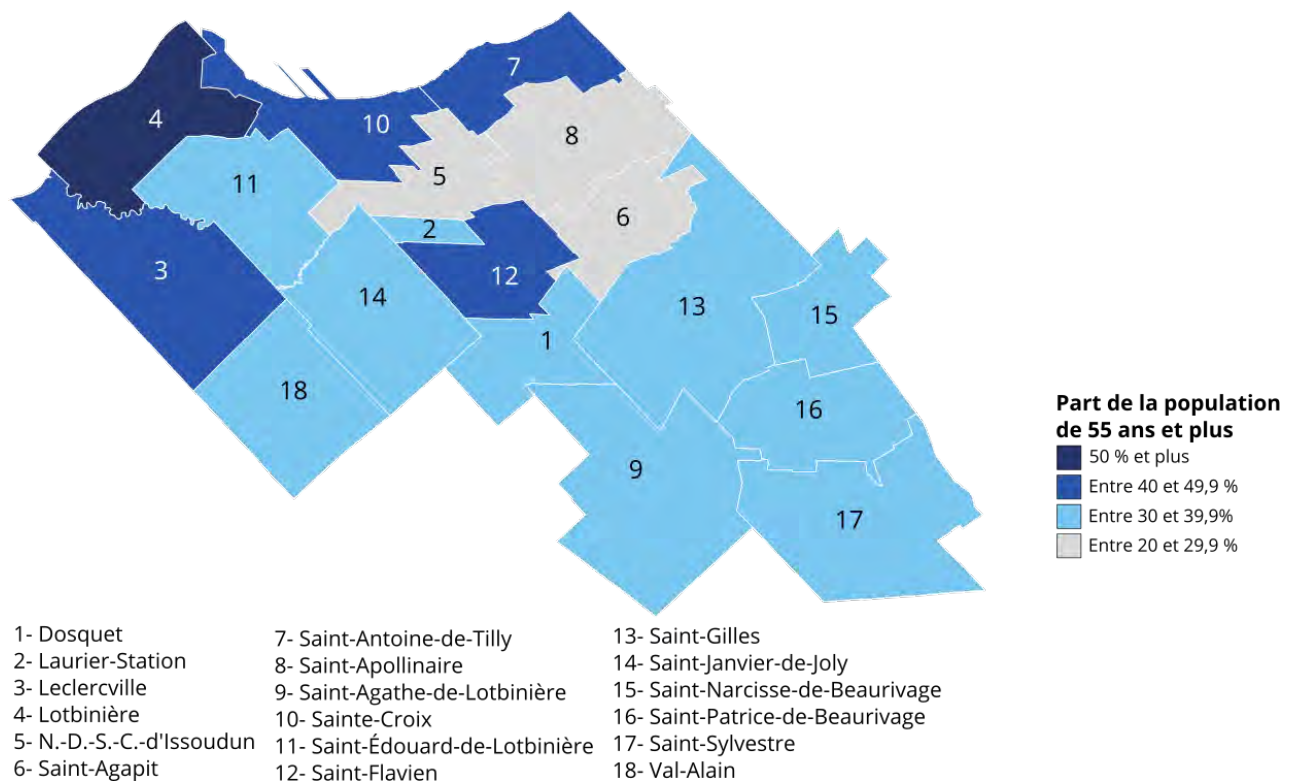
Source : Statistique Canada, recensement de 2016

FIGURE 8. Pyramide des âges comparatifs entre la MRC et la province de Québec.

L'espérance de vie dans la région de la Chaudière-Appalaches et la MRC est en moyenne 79 ans pour un homme et 84 ans pour une femme. Ces espérances de vie à la naissance sont plus élevées que ce qui est observé ailleurs au Québec.

La MRC se caractérise également par une population âgée. Cependant, les municipalités de N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit se dissocient avec une proportion de personnes âgées de 55 ans et plus inférieure à 30 % (Figure 9).

Entre 2001 et 2016, le nombre de personnes âgées de plus de 55 ans augmente de 65 % dans la MRC de Lotbinière tout comme dans la région de la Chaudière-Appalaches (67,7 %) et pour l'ensemble du Québec (56,6 %). Le nombre de personnes âgées de moins de 55 ans augmente lui légèrement (+ 4 %), contrairement à la Chaudière-Appalaches et à la province de Québec qui voit leur population de personnes âgées de 55 ans et moins diminuer (respectivement -8,3 % et -0,8 %). La Figure 9 présente la part de la population âgée de 55 ans et plus par municipalité de la MRC.



Source : Statistique Canada, recensement de 2016

FIGURE 9. Part des personnes âgées de 55 ans et plus dans la population.

2.3.3. MOBILITÉ ET NAVETTAGE

La mobilité de la population est un des trois phénomènes démographiques ayant une incidence sur l'évolution de la population présente sur un territoire donné.

La population de la MRC de Lotbinière est peu mobile. En 2016, ± 93 % de la population totale demeurait depuis un an et plus à la même adresse. Sur un horizon de 5 ans, la mobilité est un peu plus élevée, puisque ± 74 % de la population résidait depuis 5 ans et plus à la même adresse (Tableau 2).

TABLEAU 2. Mobilité des résidents.

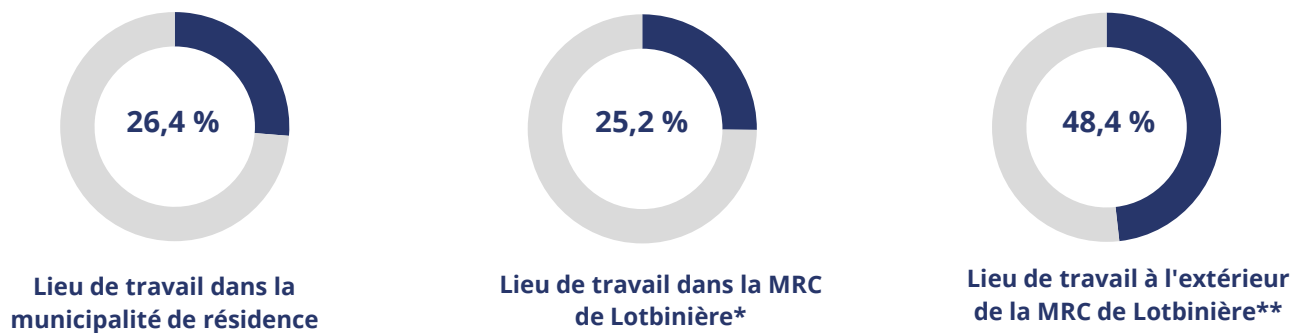
Mobilité (2016)	Lieu de résidence il y a 1 an (%)	Lieu de résidence il y a 5 ans (%)
Même adresse	92,8	73,5
Changement d'adresse, même subdivision de recensement	2,7	10,7
Changement de subdivision de recensement, même province	4,4	15,6
Changement de province (ou territoire)	0	0,1
Changement de pays	0,1	0,2

Source : Statistique Canada, recensement de 2016

Concernant les migrations interrégionales des résidents de la MRC, il est possible de dénombrer, pour l'année 2016-2017, 1 601 entrées pour 1 315 sorties pour un solde migratoire de 289 individus, soit un taux net positif de 0,90. Ce taux est de loin supérieur à celui de la région administrative de la Chaudière-Appalaches (0,22) (ISQ, 2018).

Les migrations interprovinciales (46 entrants et 30 sortants en 2016-2017) et internationales (13 entrants et 14 sortants) sont marginales par rapport à la population totale de la MRC.

Un peu plus de la moitié de la population active de la MRC de Lotbinière travaille sur le territoire ($\pm 52\%$ contrairement à 70% en 2006). La population active dont le lieu de travail se situe à l'extérieur de la MRC représente $\pm 48\%$ (Figure 10).



* à l'extérieur de la municipalité de résidence

** à l'intérieur de la province de Québec

Source : Statistique Canada, recensement de 2016

FIGURE 10. Destination du trajet domicile-travail pour la population active occupée âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés ayant un lieu habituel de travail.

2.3.4. FAMILLE ET MÉNAGE

La structure familiale sur le territoire de la MRC de Lotbinière est sensiblement comparable à celle de la région de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec, à peu de différences près (Tableau 3). La MRC comptait 9 275 familles (2 personnes et plus) recensées en 2016. La MRC de Lotbinière se distingue par un nombre de couples en union libre, de couples sans enfants et de couples avec enfants supérieurs à la région de la Chaudière-Appalaches et à l'ensemble du Québec.

TABLEAU 3. Caractéristiques des familles.

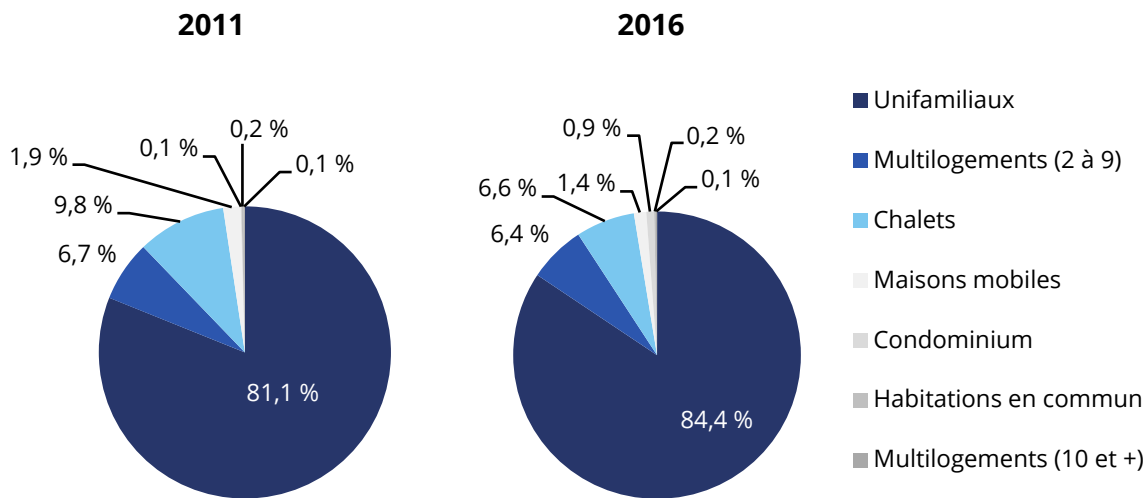
Caractéristiques des familles	MRC de Lotbinière (%)	Chaudière-Appalaches (%)	Québec (%)
Couples mariés	45,8	47,9	50,0
Couples en union libre	42,7	38,9	33,2
Famille monoparentale	11,5	13,2	16,8
Couples sans enfants	47,8	47,4	43,0
Couples avec enfants	40,8	39,4	40,2

Source : Statistique Canada, recensement de 2016

La taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes au sein de la MRC ce qui est également le cas pour la région Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec.

2.3.5. LOGEMENT

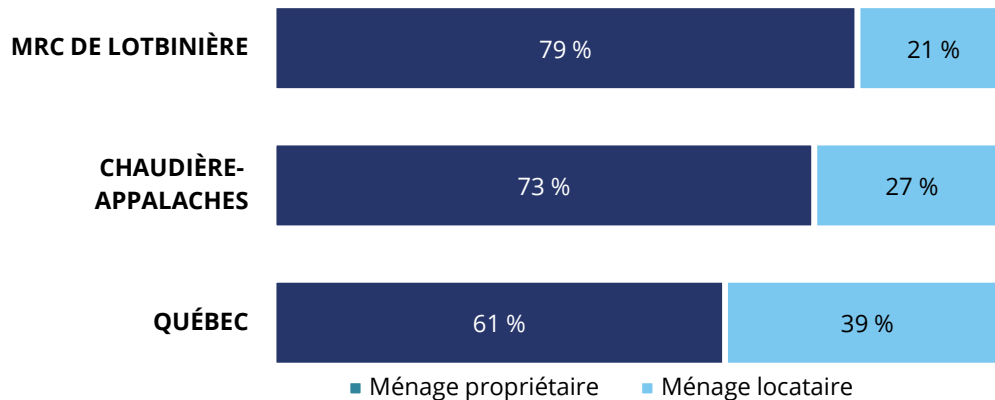
On dénombre 12 707 logements sur le territoire de la MRC en 2018 (Service d'évaluation de la MRC de Lotbinière, 2018). C'est une évolution de 19 % entre 2011 et 2016. En 2016, 84 % des logements correspondaient à des résidences unifamiliales, c'est 4 % de plus qu'en 2011 (Figure 11). Ceci s'explique supposément par la diminution de 33 % du nombre de chalets entre 2011 et 2016. Ces derniers seraient convertis en partie en résidence unifamiliale notamment dans les îlots déstructurés.



Source : Service d'évaluation, MRC de Lotbinière 2018.

FIGURE 11. Évolution du type de logements du tissu résidentiel entre 2011 et 2016.

Un peu plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement (79 %). La proportion des ménages propriétaires est supérieure à la région de la Chaudière-Appalaches et à l'ensemble du Québec (Figure 12).



Source : Statistique Canada, recensement de 2016.

FIGURE 12. Mode d'occupation des ménages.

L'accessibilité à la propriété apparaît financièrement abordable avec une valeur moyenne des logements de $\pm 200\,000$ \$. Les coûts moyens d'habitation, tant des ménages propriétaires que ceux locataires, sont inférieurs à ceux de la région de la Chaudière-Appalaches (Tableau 4).

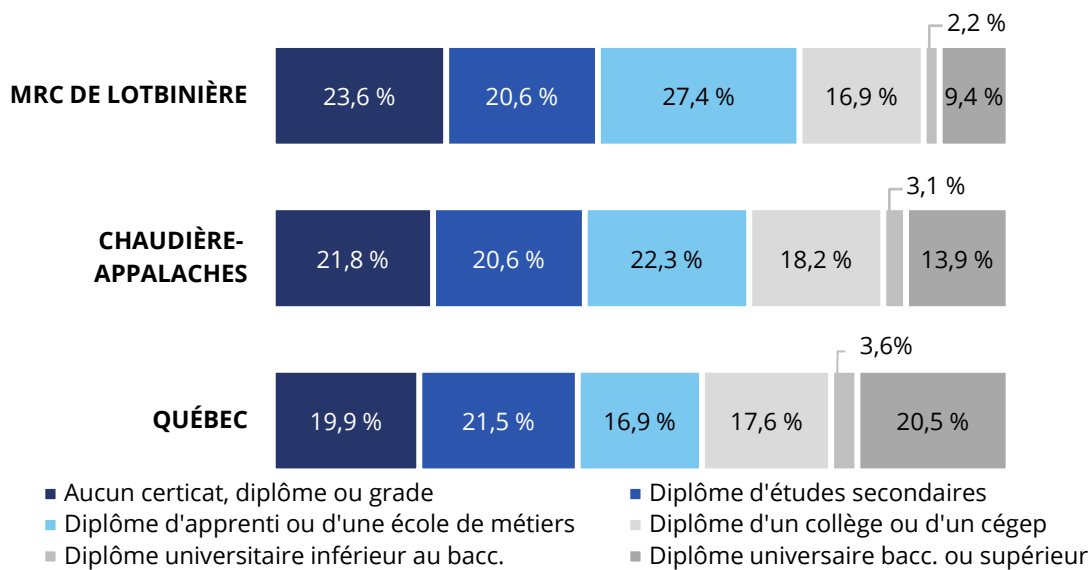
TABLEAU 4. Valeur des logements.

Valeur des logements (2016)	MRC de Lotbinière (\$)	Chaudière-Appalaches (\$)	Québec (\$)
Valeur moyenne des logements	203 116	212 614	290 484
Coût d'habitation mensuel moyen (propriétaire)	859	882	1 085
Coût d'habitation mensuel moyen (locataire)	611	663	775

Source : Statistique Canada, recensement de 2016

2.3.6. ÉDUCATION

De manière générale, la population à haut niveau de scolarité est relativement plus faible dans la MRC en comparaison avec la région de la Chaudière-Appalaches et la province de Québec (Figure 13).



Source : Statistique Canada, Recensement 2016

FIGURE 13. Population totale âgée de 15 ans et plus, selon le plus haut certificat, diplôme ou grade.

Des constats peuvent être dressés pour la scolarité dans la MRC :

- En 2016, seuls 12 % des habitants de la MRC, âgés de 15 ans et plus, disposaient d'un grade universitaire, contrairement à 17 % en Chaudière-Appalaches et 24 % au Québec. À contrario, 24 % des habitants de la MRC ne possédaient aucun diplôme, ce qui est plus élevé qu'en Chaudière-Appalaches (22 %) et au Québec (20 %).

Le taux de décrochage scolaire a diminué dans les trois commissions scolaires se partageant le territoire entre 2011 et 2015. Il est passé de 12,3 % à 8,9 % dans la commission scolaire des Navigateurs, de 14,5 % à 11,6 % dans la commission scolaire de la Beauce-Etchemin et de 12,2 % à 11,6 % dans la commission scolaire des Bois-Francs (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2011 et 2015).

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES



↑ **10 %** D'HABITANTS
↑ **22,6 %** D'HABITANTS
ENTRE 2011 ET 2036



↑ **3 %** DE PERSONNES DE
MOINS DE 55 ANS
↑ **17 %** DE PERSONNES DE
PLUS DE 55 ANS



↑ **19 %** DE LOGEMENTS
↑ **4 %** DE RÉSIDENCES
UNIFAMILIALES
↑ **30 %** DE LA VALEUR DES
LOGEMENTS



↑ **7 %** DE PERSONNES VIVANT À LA MÊME ADRESSE
↓ **13 %** DU TAUX MIGRATOIRE
↓ **23 %** DE PERSONNES TRAVAILLANT DANS LA MRC
↓ **12 %** DU SOLDE MIGRATOIRE



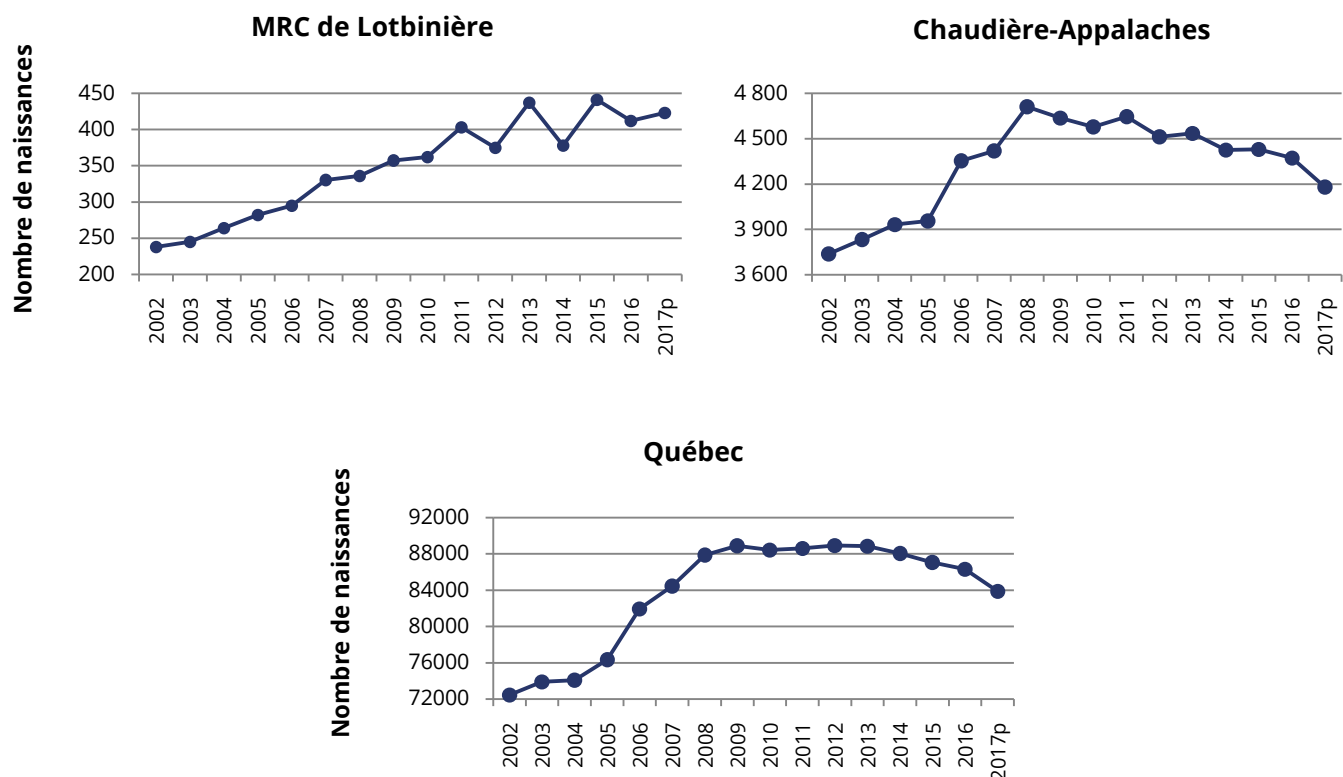
↑ **13 %** DE PERSONNES
POSSÉDANT UN GRADE
UNIVERSITAIRE
↓ **5 %** DE PERSONNES NE
POSSÉDANT AUCUN DIPLÔME

2.4. PORTRAIT SOCIO SANITAIRE

2.4.1. NATALITÉ

Voici quelques données ayant trait aux naissances sur le territoire de la MRC ainsi que sur celui de la région de la Chaudière-Appalaches comparativement à l'ensemble du Québec (Figure 14) :

- L'indice synthétique de fécondité, en 2016, est de 1,84 enfant par femme en moyenne dans la région de la Chaudière-Appalaches, contrairement à 1,59 enfant par femme en moyenne au Québec.
- Le taux de fécondité des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans, pour 2016, est de 5,0 pour mille, comparativement à 6,4 pour mille pour le Québec.
- Le nombre de naissances a augmenté fortement entre 2002 et 2016 dans la MRC (42 %), comparativement à l'ensemble de la région (15 %) et au Québec (16 %) durant cette période. Toutefois, l'évolution des naissances dans la MRC de Lotbinière est continue contrairement au mini « baby-boom » vécu dans la région de la Chaudière-Appalaches et au Québec entre 2005 et 2008.



Source : Institut de statistique du Québec, 2016. p = provisoire

FIGURE 14. Évolution du nombre de naissances entre 2002 et 2017.

2.4.2. IMMIGRATION ET LANGUES

Les personnes issues de l'immigration sont peu présentes dans la MRC. En effet, seulement 1,3 % de la population provient de l'immigration contre 13,7 % au Québec. Ce constat s'applique également à la région de la Chaudière-Appalaches (1,8 %).

Près de 80 % des personnes immigrantes dans la MRC de Lotbinière proviennent d'Europe et des Amériques.

La population de la MRC est majoritairement francophone et bénéficie d'une bonne connaissance de la seconde langue officielle (bilinguisme).

Des constats peuvent être dressés dans la MRC :

- 78 % des habitants de la MRC sont capables de s'exprimer couramment en français, ce taux est plus élevé que dans la Chaudière-Appalaches (74 %) et qu'au Québec (50 %);
- 25 % des habitants de la MRC sont bilingues, ce taux est inférieur à la moyenne régionale (26 %) et québécoise (44 %).

2.4.3. REVENUS

Avec un revenu après impôt médian de 29 728 \$, les ménages de la MRC disposent d'un pouvoir d'achat comparable à celui des Québécois (29 535 \$), par contre il est légèrement inférieur à celui des ménages de la Chaudière-Appalaches (Tableau 5).

TABLEAU 5. Comparaison des revenus des ménages privés (population âgée de 15 ans et plus).

Revenus (2015)	MRC de Lotbinière (\$)	Chaudière-Appalaches (\$)	Québec (\$)
Revenu total médian	33 351	34 579	32 975
Revenu total moyen	37 547	40 838	42 546
Revenu après impôt médian	29 728	30 657	29 535
Revenu après impôt moyen	31 839	34 154	34 887

Source : Statistique Canada, recensement de 2016

PORTRAIT SOCIOSANITAIRE



↑ **2 %** DU NOMBRE DE
NAISSANCES



↑ **17 %** DU REVENU MÉDIAN
APRÈS IMPÔT

↓ **1 %** DU REVENU MOYEN
APRÈS IMPÔT



1,3 % DE PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

80 % DES NOUVEAUX ARRIVANTS PROVIENNENT D'EUROPE ET DES
AMÉRIQUES

78 % DES HABITANTS S'EXPRIMENT COURAMMENT EN FRANÇAIS

25 % DES HABITANTS SONT BILINGUES

2.5. CULTURE ET PATRIMOINE

2.5.1. CULTURE

La MRC s'est dotée d'une politique culturelle en 2004. Elle se base sur quatre principes directeurs et trois axes d'intervention (Tableau 6, Figure 15).

TABLEAU 6. Principes directeurs et axes d'intervention de la politique culturelle.

Principes directeurs	Axes d'intervention
1) La vitalité culturelle ainsi que l'authenticité de nos richesses patrimoniales contribuent à l'affirmation d'une identité et d'une appartenance à la région de Lotbinière ;	Sensibiliser la population
2) La culture contribue à l'amélioration de la qualité de vie des concitoyens et possède un pouvoir attractif pour certaines personnes et familles ;	Assurer un accès élargi à la culture
3) La culture et le patrimoine constituent des leviers importants du développement local, entre autres au point de vue du positionnement touristique ;	Soutien des intervenants culturels municipaux et associatifs
4) La MRC de Lotbinière et ses municipalités reconnaissent leur responsabilité quant à la vitalité culturelle ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine sur leur territoire.	Les trois axes (cités ci-dessus)

Source : MRC de Lotbinière, 2004.



FIGURE 15. Politique culturelle.

2.5.2. PATRIMOINE ET PAYSAGE

► Patrimoine

Le territoire de la MRC se distingue par la présence de sites détenant un caractère patrimonial hautement distinctif.

Dans la municipalité de Sainte-Croix, le Domaine Joly-De Lotbinière est un ancien domaine seigneurial avec manoir, dépendances, espaces arbustifs et floraux. Ce domaine est reconnu comme l'un des plus beaux jardins anciens d'envergure nationale; il est doté d'un ensemble architectural datant du XIX^e siècle, d'aménagements paysagers historiques et d'une forêt domaniale exceptionnelle. Depuis 1999, le site et la maison ont été classés comme bien culturel du Québec. Le domaine du Manoir représente un intérêt tant du point de vue historique que culturel, esthétique, écologique, récréatif et touristique.



Un moulin à farine construit en 1816 est également présent, soit le Moulin du Portage qui a été reconnu comme bâtiment historique par le ministère de la Culture et des Communications. Situé en bordure de la rivière du Chêne dans la municipalité de Lotbinière, ce site a connu, depuis la formation de la Société des Amis du Moulin du Portage, un essor important, servant entre autres de lieu de diffusion artistique. Le site et le Moulin du Portage représentent un intérêt d'ordre historique, récréatif et culturel pour le territoire de la MRC.



Finalement, certains noyaux villageois détiennent un avantage hautement distinctif sur le plan du patrimoine bâti. Les municipalités de Lotbinière et de Saint-Antoine-de-Tilly font partie du réseau des plus beaux villages du Québec et comportent des biens classés par le gouvernement du Québec.



De plus certaines municipalités se sont prévaluées de la possibilité de reconnaître la valeur de certains biens patrimoniaux sur le territoire en procédant à la citation municipale ou en adoptant leur plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIAA), soit les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Lotbinière, Saint-Gilles, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun et de Saint-Apollinaire.

► Paysage

Le paysage de la MRC est caractérisé par son aspect rural et champêtre. L'architecture traditionnelle constitue un élément d'intérêt particulier retrouvé dans les municipalités le long du fleuve Saint-Laurent, dans les noyaux villageois et dans les rangs des municipalités plus au sud.

Lors de la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la MRC a amorcé une réflexion sur le cadre paysager de son territoire. L'étude «Les paysages de la MRC de Lotbinière, de la connaissance à l'aménagement», publiée en 2005, a depuis été souvent citée comme une référence au Québec. Dans le cadre de la mise en œuvre de la planification stratégique 2014-2018, le mandat a été confié au Service d'aménagement du territoire et de développement régional de la MRC afin de réaliser une charte des paysages. La charte des paysages de la MRC, en cours d'élaboration, devrait être adoptée dans la période 2019-2022.

L'occupation et l'utilisation actuelles du territoire ne peuvent être expliquées sans tenir compte de sa base physique (reliefs, sols, cours d'eau, milieux humides, etc.). Ainsi, la terrasse en bordure du fleuve Saint-Laurent que parcourt la route 132, la plaine tourbeuse entre Dosquet et Saint-Agathe-de-Lotbinière traversée par la route 271 ainsi que les collines autour de Saint-Sylvestre offrent autant d'exemples de paysages dont les particularités sont déterminantes pour le développement de l'occupation du territoire. Lire et comprendre comment ces paysages se sont mis en place, comment les sols s'y sont développés, quels événements ont présidé à leur édification est une part importante de la compréhension de l'occupation du territoire en général. Le paysage devient alors, non seulement l'assise du développement économique (agricole, touristique), mais aussi l'identité locale et régionale.

Le territoire tient ses particularités de sa localisation géographique, partagé entre le relief plat des basses terres du fleuve Saint-Laurent et celui des basses collines forestières des Appalaches. La différence d'altitude entre ces deux grands ensembles est d'environ 350 mètres. Le contraste entre ces régions naturelles engendre un découpage bien visible sur le territoire et contribue à la richesse de son paysage.

L'occupation humaine a eu un impact majeur sur le façonnement des paysages de la MRC depuis les débuts du régime seigneurial. En effet, la présence des Français qui ont procédé au découpage des terres et à leur déboisement le long des axes routiers et hydriques lors de leur établissement il y a plus de 300 ans a mené à la naissance des premiers rangs et noyaux villageois d'où sont émergées les municipalités actuelles de la MRC.

L'occupation humaine et les propriétés géomorphologiques de la MRC permettent d'établir cinq grands ensembles paysagers (Figure 17). Il y a le fleuve, la terrasse, la plaine, le piémont et les collines. Ces ensembles sont composés de seize unités de paysage établies en fonction de leur organisation spatiale particulière, des formes de terrain, des sols, des cours d'eau et de l'utilisation du sol.



FIGURE 16. Paysage de la MRC de Lotbinière.

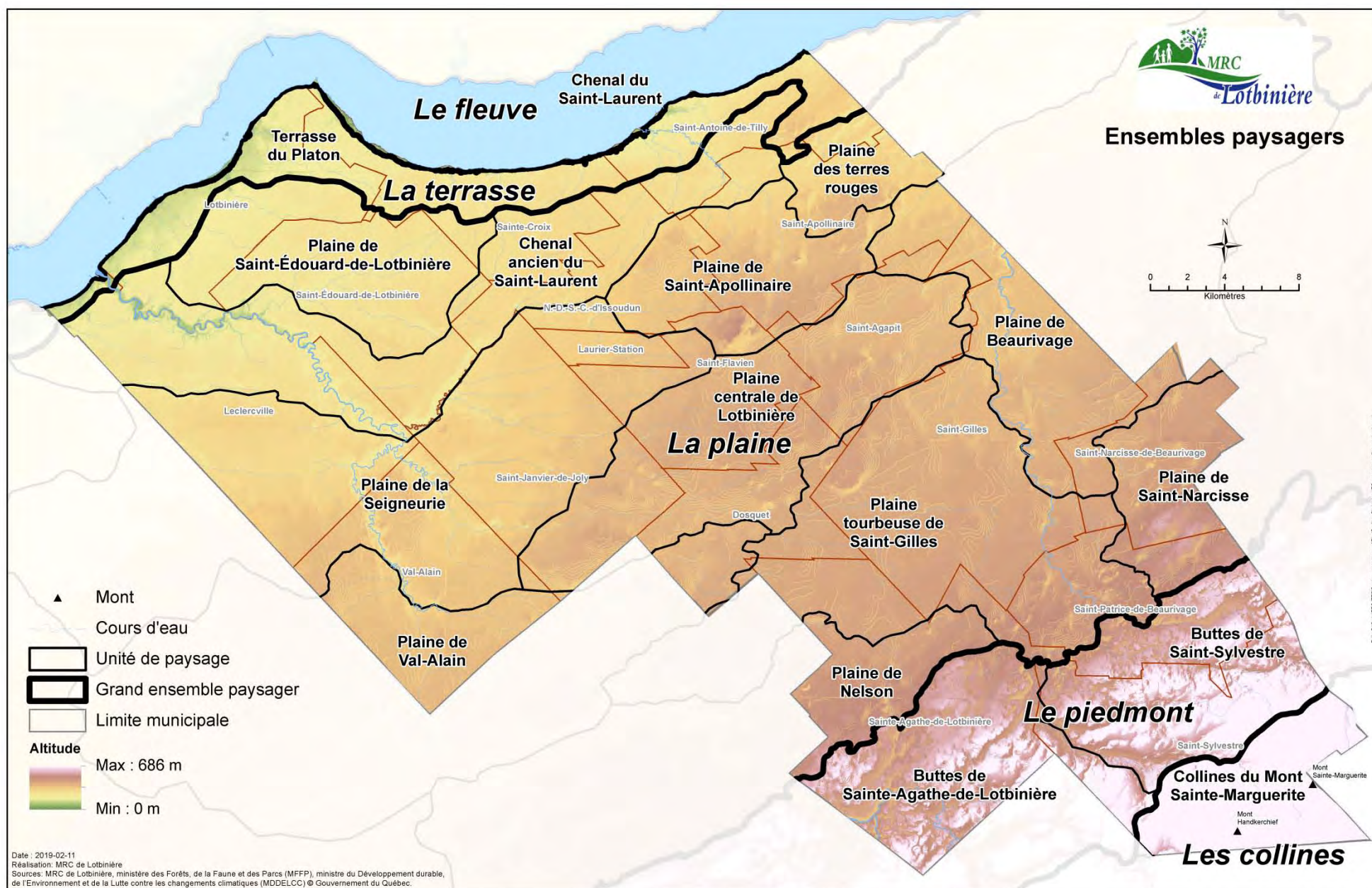


FIGURE 17. Ensembles paysagers.

CULTURE ET PATRIMOINE



© Elias Diemil



1 POLITIQUE CULTURELLE



DIVERSITÉ DES SITES À
CARACTÈRES PATRIMONIAUX

5 GRANDS ENSEMBLES
PAYSAGERS

2.6. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

2.6.1. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La Figure 18 présente les équipements et infrastructures de transport.

Le réseau routier de la MRC de Lotbinière comprend :

- Dans l'axe est-ouest : l'autoroute 20 et six routes (nationales, régionales et collectrices), soit les routes 132, 226, 116, 269, 218 et 216 ;
- Dans l'axe nord-sud : deux routes, soit les routes 271 et 273 ;

Chaque noyau villageois est rejoint par un de ces axes ou par une route collectrice.

Il est à noter que les routes 132 et 269 constituent un corridor touristique important pour la région.

Une voie ferrée, localisée dans la partie centrale de la MRC, parcourt le territoire d'est en ouest. Cette ligne, appartenant à la subdivision ferroviaire de Drummondville, fait partie de l'axe ferroviaire transcontinental du Canadien National (CN) ainsi que du corridor Halifax-Montréal-Toronto-Chicago, principale voie du CN sur son réseau ferroviaire de l'Est. Cette voie achemine donc un important trafic de marchandises en transit sur le territoire de la MRC.

VIA Rail circule également sur cette voie ferrée pour le transport de passagers. VIA y exploite ses liaisons du corridor entre Québec et Montréal, ainsi que ses services transcontinentaux de l'Est dispensés par les trains l'Océan (liaison Montréal-Halifax) et le Chaleur (liaison Montréal-Gaspé).

Le territoire de la MRC est desservi par le service de transport collectif Express Lotbinière. Ce service facilite les déplacements des résidents de la MRC à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire grâce à deux services :

- L'Express vers Sainte-Foy offre deux allers-retours, du lundi au vendredi. Cet autobus part de Laurier-Station, fait un arrêt à Saint-Apollinaire puis se rend à Sainte-Foy dans les secteurs des cégeps, de l'Université Laval, des hôpitaux et des centres commerciaux du boulevard Laurier.
- L'Express Taxi offre un service de transport par taxi sillonnant la région à partir des 18 municipalités de la MRC vers les principaux points de service situés à Laurier-Station, Saint-Flavien, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et Sainte-Croix. Ce service est offert uniquement sur réservation et est disponible du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h 30.

Lors de la dernière planification stratégique, le territoire de la MRC était desservi par les autocars du groupe Orléans Express. À l'époque, la liaison entre Québec et Montréal passait quotidiennement par Saint-Apollinaire et Laurier Station. Notons que ce service révolu n'a pas été remplacé.

Finalement, on retrouve le service de transport adapté Lobicar de Lotbinière, service offert aux personnes handicapées de la MRC.

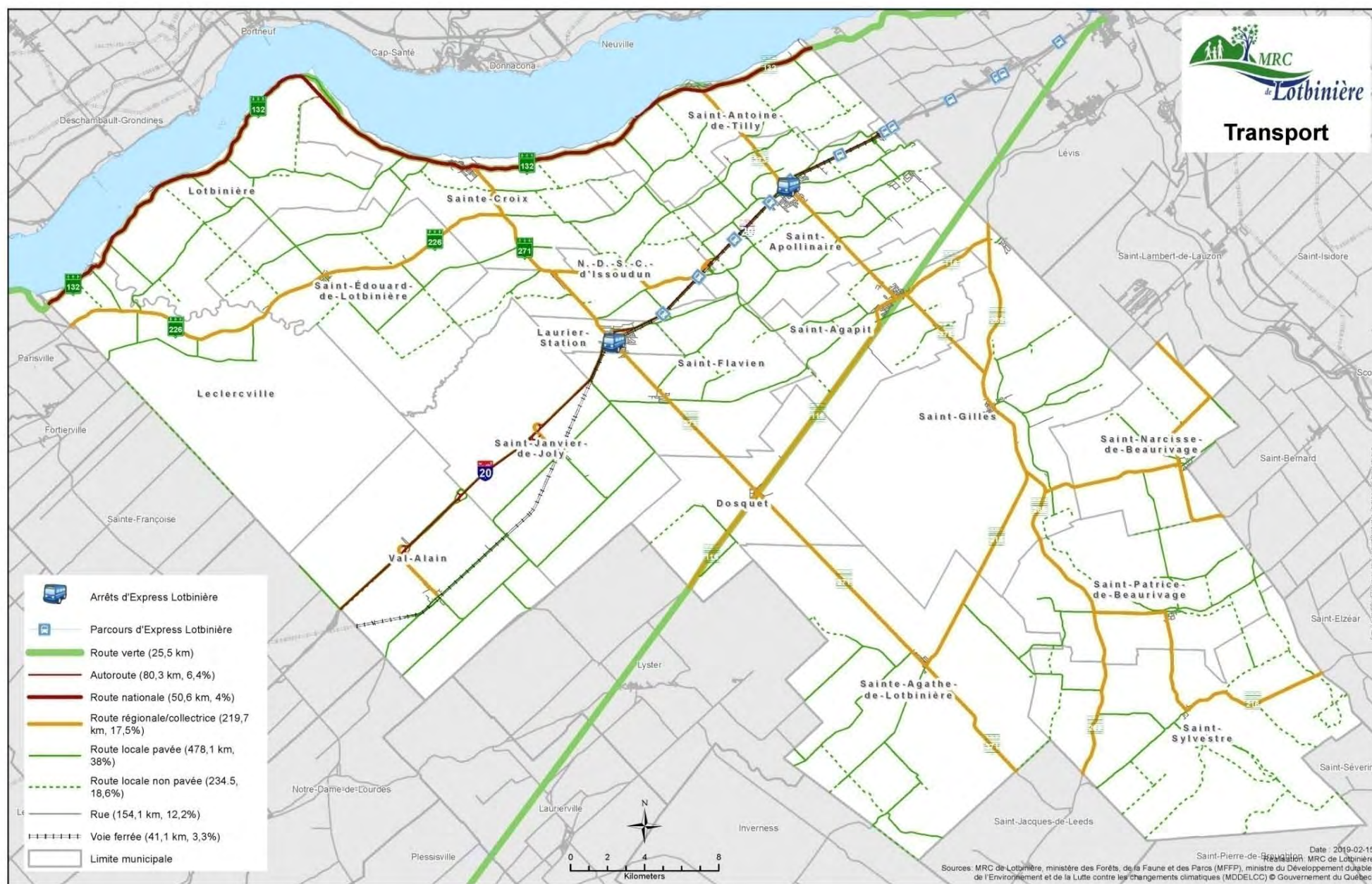


FIGURE 18. Infrastructures de transport.

2.6.2. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ET DE CULTURE

Quatre types d'infrastructures de loisirs et de culture sont présents sur le territoire :

- Les bibliothèques ;
- Les complexes récréatifs ;
- Les centres communautaires / multifonctionnels ;
- Les centres de congrès régionaux.

La carte ci-dessous présente les équipements de loisirs et de culture (Figure 19).

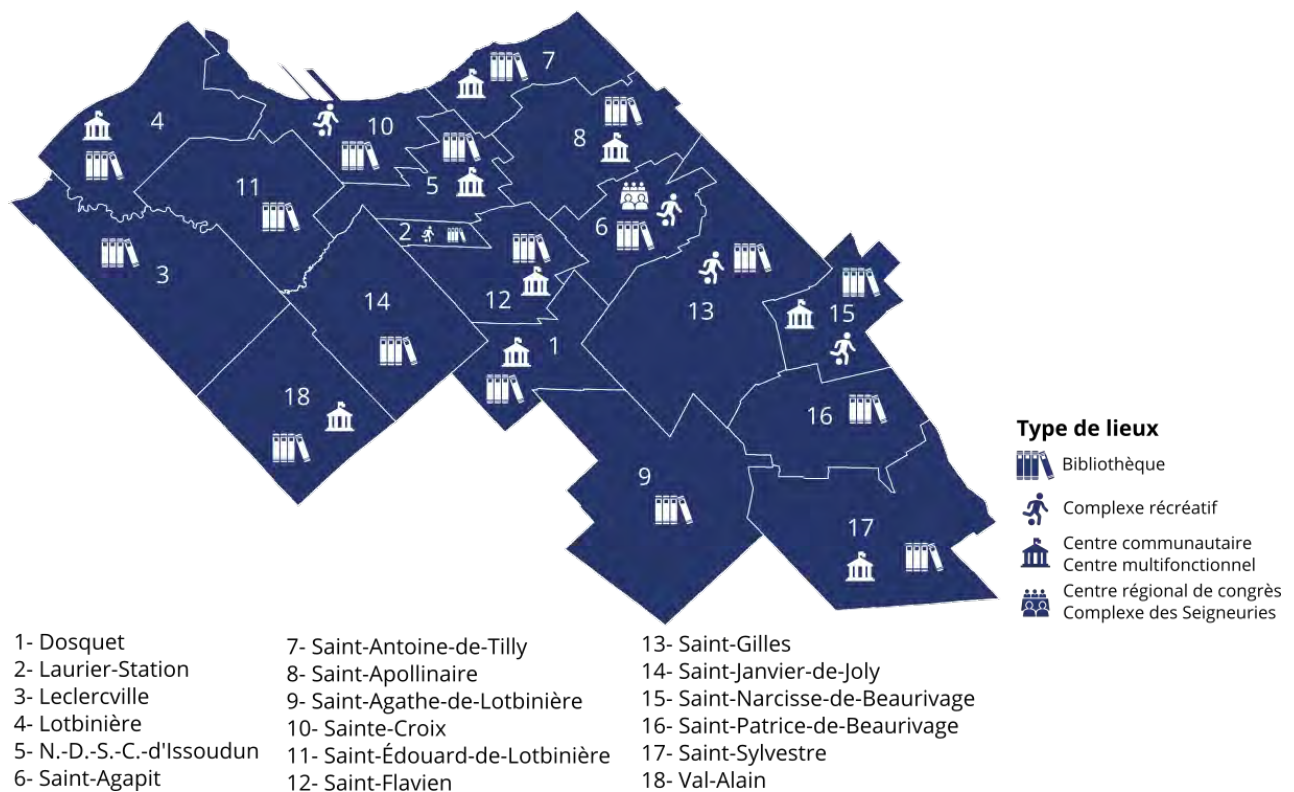


FIGURE 19. Principaux lieux de pratique d'activités culturelles, de diffusion culturelle et de loisirs.

2.6.3. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION

Voici la liste des principaux équipements communautaires que l'on retrouve sur le territoire de la MRC :

Les équipements de santé et de services sociaux :

- Le CLSC à Laurier-Station ;
- Six cliniques médicales privées ;
- Cinq CHSLD ;
- Quinze résidences privées pour personnes âgées.

Les équipements scolaires :

- Les municipalités sont réparties sur trois commissions scolaires : La commission scolaire des Navigateurs, la commission scolaire de la Beauce-Etchemin et la commission scolaire des Bois-Francis ;
- Chacune des 18 municipalités a une école primaire sauf la municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun, dont les élèves doivent se rendre à Laurier-Station, et la municipalité de Saint-Agapit qui a deux écoles primaires.
- Pour le niveau secondaire, on retrouve deux établissements sur le territoire de la MRC, soit un à Sainte-Croix (Pamphile-Le May) et un à Saint-Agapit (Beaurivage). Toutefois, les élèves de certaines municipalités à la limite territoriale de la MRC sont dirigés vers des établissements extérieurs (Val-Alain vers Plessisville, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre vers Sainte-Marie).
- Pour la formation des adultes, c'est le Centre d'éducation des adultes des Bateliers à Sainte-Croix qui dispense les services.
- Le Campus de Lotbinière du Cégep de Thedford, situé à Saint-Agapit, offre de la formation de niveau collégial.

2.6.4. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICES

On retrouve très peu de services administratifs gouvernementaux et paragouvernementaux sur le territoire de la MRC. Il y a le service d'Emploi-Québec via le centre local d'emploi (CLE) à Sainte-Croix. Le territoire compte également un Centre local de développement, le CLD de Lotbinière, et la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Lotbinière, tous deux localisés à Laurier-Station. Enfin, la cour municipale de la MRC se situe à Laurier-Station.

D'autres organismes sont également présents sur le territoire de la MRC, par exemple le Carrefour Jeunesse Emploi, la maison de la famille, la Corporation de Développement communautaire de Lotbinière, etc..

2.6.5. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIE

Le territoire de la MRC supporte plusieurs infrastructures énergétiques. La Figure 21 présente leurs localisations. En termes d'infrastructures de transport énergétique, on retrouve les lignes à haute tension d'Hydro-Québec, les gazoducs d'Énergir et le pipeline St-Laurent de Valéro. Les principaux gisements énergétiques sont les gaz de schistes logés dans les shales d'Utica, les claims miniers des collines appalachiennes et le gisement éolien (parc) Mont Sainte-Marguerite.

Au niveau des licences d'exploration des gaz de schiste, c'est l'entreprise Repsol Oil and Gas Canada inc. qui en détient la majorité. Deux puits d'exploration sont localisés dans la forêt seigneuriale Joly-de-Lotbinière. Cette prospection gazière amène des regroupements citoyens et la MRC à soulever de multiples préoccupations auprès du gouvernement, surtout en ce qui a trait à l'innocuité de l'eau.



FIGURE 20. Équipements et infrastructures d'énergie

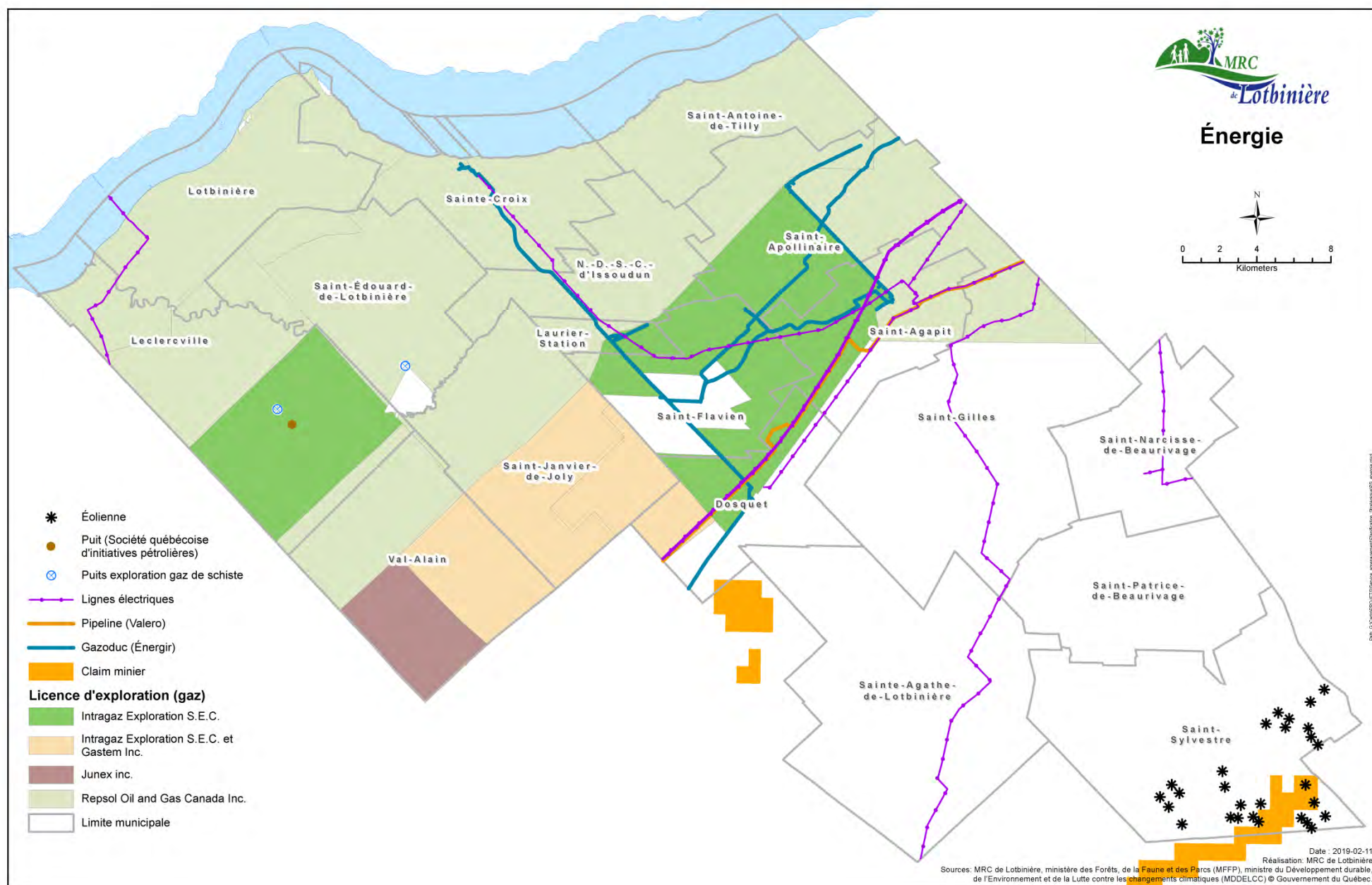


FIGURE 21. Infrastructures d'énergie.

2.7. PROFIL FINANCIER DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE

2.7.1. REVENUS DES MUNICIPALITÉS

Les revenus des municipalités du territoire totalisaient, en 2017, 48, 5 millions \$ (sans Saint-Édouard-de-Lotbinière) ce qui équivaut à une moyenne de revenus par habitant de 1 595,81 \$. Ces revenus par habitant varient selon les municipalités de 1 212,50 \$ à Dosquet à 2 626,24 \$ à Leclercville¹.

D'une manière générale les taxes de fonctionnement de l'ensemble de la MRC correspondent à 76,24 % des revenus de fonctionnement. Ce pourcentage varie selon les municipalités. Ils s'échelonnent de 66,47 % à Laurier-Station à 89,46 % à Saint-Narcisse-de-Beaurivage (Tableau 7).

TABLEAU 7. Revenus de fonctionnement et charges fiscales moyennes par municipalités.

Municipalités	Taxes de fonctionnement/revenus de fonctionnement (%) ²	Revenus par habitant (\$)
Dosquet	85,31	1212,50
Laurier-Station	66,47	1720,20
Leclercville	67,80	2626,24
Lotbinière	82,83	1777,13
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	71,37	1347,01
Saint-Agapit	75,14	1574,97
Saint-Antoine-de-Tilly	85,66	1513,02
Saint-Apollinaire	76,46	1512,72
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	74,38	1901,91
Sainte-Croix	76,81	1686,48
Saint-Édouard-de-Lotbinière	ND	ND
Saint-Flavien	71,70	1265,48
Saint-Gilles	75,92	1486,26
Saint-Janvier-de-Joly	80,73	1459,08
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	89,46	1683,54
Saint-Patrice-de-Beaurivage	80,37	2036,55
Saint-Sylvestre	80,23	1794,24
Val-Alain	67,46	1514,93
MRC de Lotbinière	76,24	1595,8
Chaudière-Appalaches	76,17	ND
Québec	65,10	ND

Source : MAMH, 2017.

¹ Le revenu par habitant a été obtenu en divisant le revenu de fonctionnement de la municipalité par le nombre d'habitants pour l'année 2017.

² Le pourcentage présenté correspond à la proportion occupée par les taxes municipales dans le revenu de fonctionnement de la municipalité.

2.7.2. RICHESSE FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS

Le Tableau 8 présente la richesse foncière uniformisée des municipalités du territoire de la MRC en 2018. Cinq municipalités possèdent une richesse foncière uniformisée de plus de 200 M\$, soit les municipalités de Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix et Saint-Gilles.

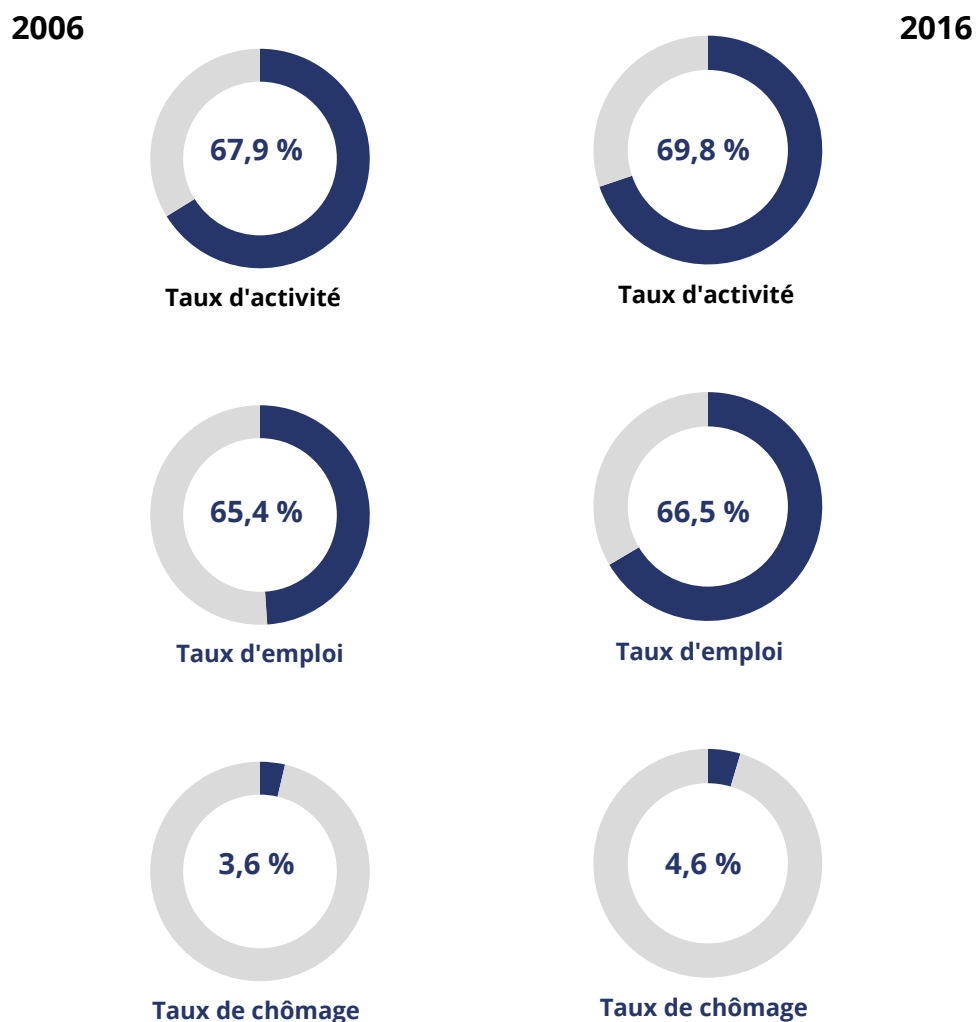
TABLEAU 8. Richesse foncière uniformisée des municipalités.

Municipalités	Richesse foncière uniformisée (\$)
Dosquet	101 439 486
Laurier-Station	270 439 991
Leclercville	72 401 466
Lotbinière	164 673 398
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	111 549 256
Saint-Agapit	419 584 493
Saint-Antoine-de-Tilly	296 058 529
Saint-Apollinaire	744 781 242
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	156 866 301
Sainte-Croix	323 115 576
Saint-Édouard-de-Lotbinière	153 284 705
Saint-Flavien	169 857 430
Saint-Gilles	278 959 578
Saint-Janvier-de-Joly	111 078 111
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	148 181 528
Saint-Patrice-de-Beaurivage	141 181 147
Saint-Sylvestre	141 007 699
Val-Alain	102 051 608
MRC de Lotbinière (total)	3 903 511 544

2.8. SITUATION D'ACTIVITÉ

En proportion, le taux d'activité de la MRC ($\pm 70\%$) est plus élevé qu'en Chaudière-Appalaches (66 %) et qu'au Québec (64 %). Le taux de chômage (4,6 %) est sensiblement le même que celui de la Chaudière-Appalaches (4,5 %) et que celui de l'ensemble du Québec (7,2 %). Le taux de chômage en Chaudière-Appalaches, en novembre 2018, est de 4 %.

Entre 2006 et 2016, la situation de l'emploi s'est améliorée. En effet, le taux d'activité a augmenté de 3 %, le taux d'emploi de 2 % et le taux de chômage a augmenté passant de 3,6 % à 4,6 % (Figure 22).



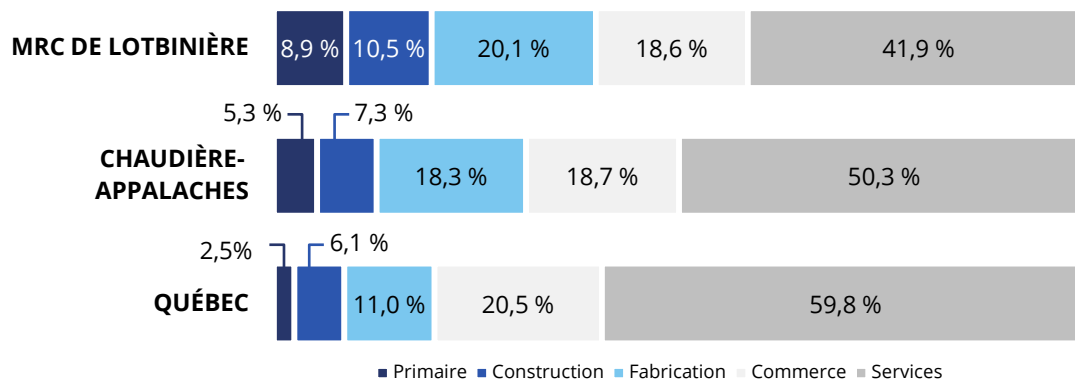
Source : Statistique Canada, recensement de 2016

FIGURE 22. Situation d'activité (2001-2016).

Selon l'Institut de la statistique du Québec (2018) la MRC arrive au 5^e rang des 10 MRC québécoises ayant connu la plus forte croissance du nombre de travailleurs pour la période 2016-2017.

2.9. RÉPARTITION DE LA POPULATION EN EMPLOI SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

La répartition de la population active selon la profession dans la MRC se distingue de la région de la Chaudière-Appalaches et de la province de Québec (Figure 23).



Source : Statistique Canada, recensement de 2016

FIGURE 23. Population active totale âgée de 15 et plus selon la profession.

Plusieurs constats peuvent être dressés pour la MRC :

- La population active du secteur primaire, de la construction et de la fabrication est nettement plus élevée qu'en Chaudière-Appalaches et qu'au Québec,
- Le secteur des services occupe la plus grande proportion de la population en emploi résidant dans la MRC ($\pm 42 \%$), cependant cette proportion s'avère toutefois inférieure à celle observée pour la région administrative ($\pm 50 \%$) et pour celle du Québec en général ($\pm 60 \%$).
- Par ailleurs, selon l'enquête sur l'entrepreneuriat réalisée en 2014, 17 % de la population de la MRC était propriétaire-dirigeant d'entreprises, contrairement à 11 % au Québec pour la même période (CLD de Lotbinière, 2014).

Le tableau 9 présente la répartition de la population active selon l'industrie. La MRC se distingue de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec dans les trois secteurs d'industries : l'agriculture, la construction et la fabrication.

TABLEAU 9. Répartition de la population active selon l'industrie.

Secteurs d'activités	MRC (%)	Chaudière-Appalaches (%)	Québec (%)
Agriculture	8,6	4,9	2,0
Construction	10,4	7,2	6,0
Fabrication	19,9	18,1	10,8
Commerce de gros	3,1	3,1	3,7
Commerce de détail	10,3	11,5	11,9
Finance et service immobilier	4,0	5,9	5,3
Soins de santé et services sociaux	10,1	12,4	12,5
Services d'enseignements	4,0	5,9	7,2
Hébergement et restauration	4,9	5,8	6,5
Administration publique	4,9	5,4	6,2
Autres services	19,4	19,5	27,4

Source : SCIAN, 2012

2.10. TOURISME

Le territoire de la MRC offre de nombreux attraits touristiques. Le dynamisme régional est axé sur les activités liées à l'agrotourisme (39,8 %), à la restauration (25,9 %) et aux commerces et services (14,4 %) (Tableau 10).

TABLEAU 10. Nombre d'entreprises et d'emplois touristiques.

Catégories	Nombre d'entreprises touristiques	Nombre d'emplois touristiques
Hébergements	17	78
Patrimoine et culture	5	25
Agroalimentaire	22	365
Restauration	18	238
Sports et plein air	8	80
Commerces et services	6	132
MRC de Lotbinière	76	918

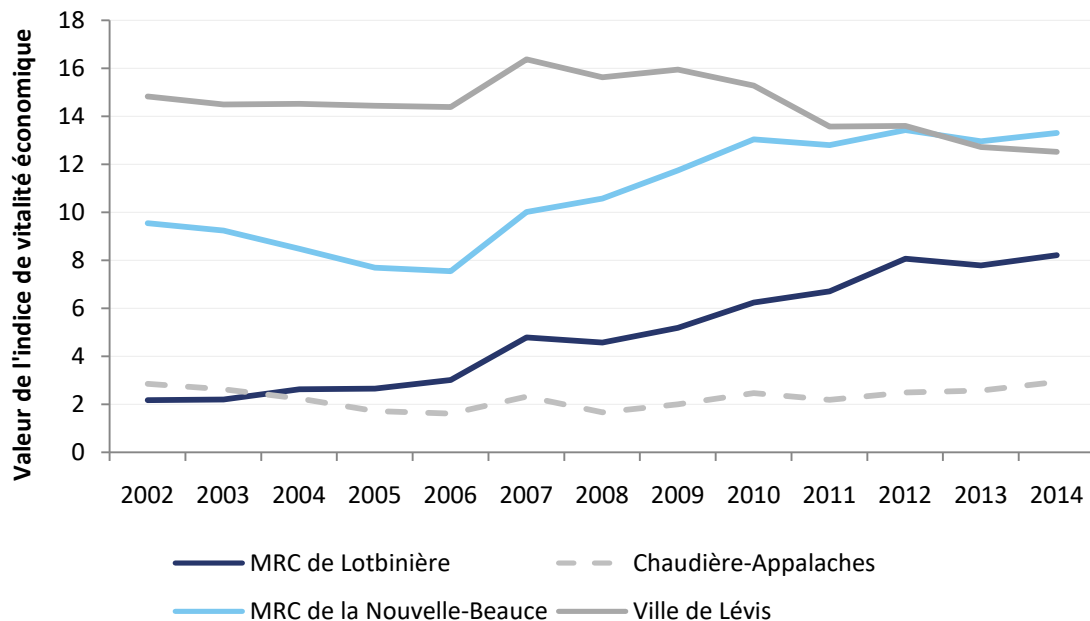
Source : CLD Lotbinière, 2018. Entreprises répertoriées sur la carte touristique de la MRC de Lotbinière

Soulignons les trois pôles touristiques majeurs du territoire que sont le Domaine du Radar (mont Sainte-Marguerite) à Saint-Sylvestre, le Domaine Joly De-Lotbinière à Sainte-Croix et le Moulin du portage à Lotbinière.

2.11. INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a établi un indice de vitalité économique pour l'ensemble des municipalités du Québec afin de se doter d'un outil fiable et juste permettant d'identifier les territoires les plus en difficulté. Cet indice se base sur trois indicateurs : le revenu médian des travailleurs de 18 ans et plus, le taux de travail des 25-64 ans et le taux d'accroissement annuel moyen.

Les indices ayant été calculés rétroactivement depuis 2002, il apparaît que la MRC suit une tendance à la hausse et que ses indices annuels sont positifs d'année en année (Figure 24). À cet effet, le territoire de la MRC fait maintenant partie du premier quintile des MRC québécoises ayant les meilleurs indices de vitalité économique en passant du 23^e au 16^e rang provincial. Localement, Saint-Apollinaire se classe 19^e au niveau de la province des localités pour 2016 et au 2^e rang pour la région de la Chaudière-Appalaches. Dans le top 100 québécois, les municipalités de Saint-Agapit (39^e) et de Saint-Gilles (69^e) se démarquent également.



* Chaudière-Appalaches : moyenne des MRC de la région

Source : Statistique Canada, recensement de 2016

FIGURE 24. Évolution de l'indice de vitalité économique de la MRC et de la région de la Chaudière Appalaches de (2002 - 2016).

ÉCONOMIE ET EMPLOI



TAUX DE CHÔMAGE DE **4,6 %**

↑ **3 %** DU TAUX D'ACTIVITÉ

↑ **2 %** DU TAUX D'EMPLOI



↑ **9 %** DE LA POPULATION TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

↑ **50 %** DE LA POPULATION TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

↓ **9 %** DE LA POPULATION TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION

ÉCONOMIE ET EMPLOI (SUITE)



29 % DES ENTREPRISES
TOURISTIQUES SONT DANS LE
SECTEUR DE
L'AGROALIMENTAIRE

24 % DES ENTREPRISES
TOURISTIQUES SONT DANS LE
SECTEUR DE LA
RESTAURATION



23^e AU QUÉBEC

5^e EN CHAUDIÈRE-
APPALACHES

3 municipalités DANS
LE **TOP 100** QUÉBÉCOIS :
SAINT-APOLLINAIRE (19^e),
SAINT-AGAPIT (39^e) ET
SAINT-GILLES (69^e)

2.12. MILIEUX NATURELS

Le territoire de la MRC est composé de certains milieux toujours à l'état naturel. En terre privée, on remarque que les boisés (parfois peu perturbés) sont plus dominants et de plus grande superficie dans les portions centrales et sud du territoire, alors que les espaces découverts sont majoritaires dans la portion nord.

Soulignons la présence de rares et vieux peuplements forestiers très peu perturbés localisés dans le secteur délimité par les vallées de la rivière du Chêne et de certains de ses tributaires (Huron et Henri) situés dans la seigneurie Joly de Lotbinière. C'est dans ce même secteur, reconnu pour sa haute valeur en termes de biodiversité³, que l'on retrouve l'habitat de la tortue des bois, une espèce considérée comme vulnérable. Ce secteur est l'objet d'efforts de conservation et de mise en valeur par la MRC et certains acteurs du milieu, comme Les Amis de la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière, l'organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) et le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

D'autres éléments naturels d'intérêt sont présents également sur le territoire de la MRC : trois réserves écologiques (5 km²), 2 refuges biologiques (2 km²), 4 aires de confinement du cerf de Virginie (55 km²), 9 tourbières identifiées pour conservation (21 km²) et une aire de concentration d'oiseaux aquatiques sur le littoral du fleuve Saint-Laurent (44 km²) (Figure 25).

Il faut rappeler que plusieurs cours d'eau ont perdu leur caractère naturel depuis la colonisation. Un exemple criant à cet effet est le sous-bassin de la rivière Bois-Clair où 98 % des cours d'eau ont été redressés principalement au tournant des années 1960 (OBV du Chêne, 2007). Notons toutefois la présence de nombreux cours d'eau intacts quant à leur tracé, et ce, surtout en milieu boisé par exemple certains tronçons des rivières du Chêne, Filkar ou Aulneuse.

³ Selon l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent (2018), la seigneurie Joly de Lotbinière est un des deux seuls fragments forestiers, situés au sud du Saint-Laurent, sélectionnés et priorisés comme territoire d'intérêt pour la conservation.

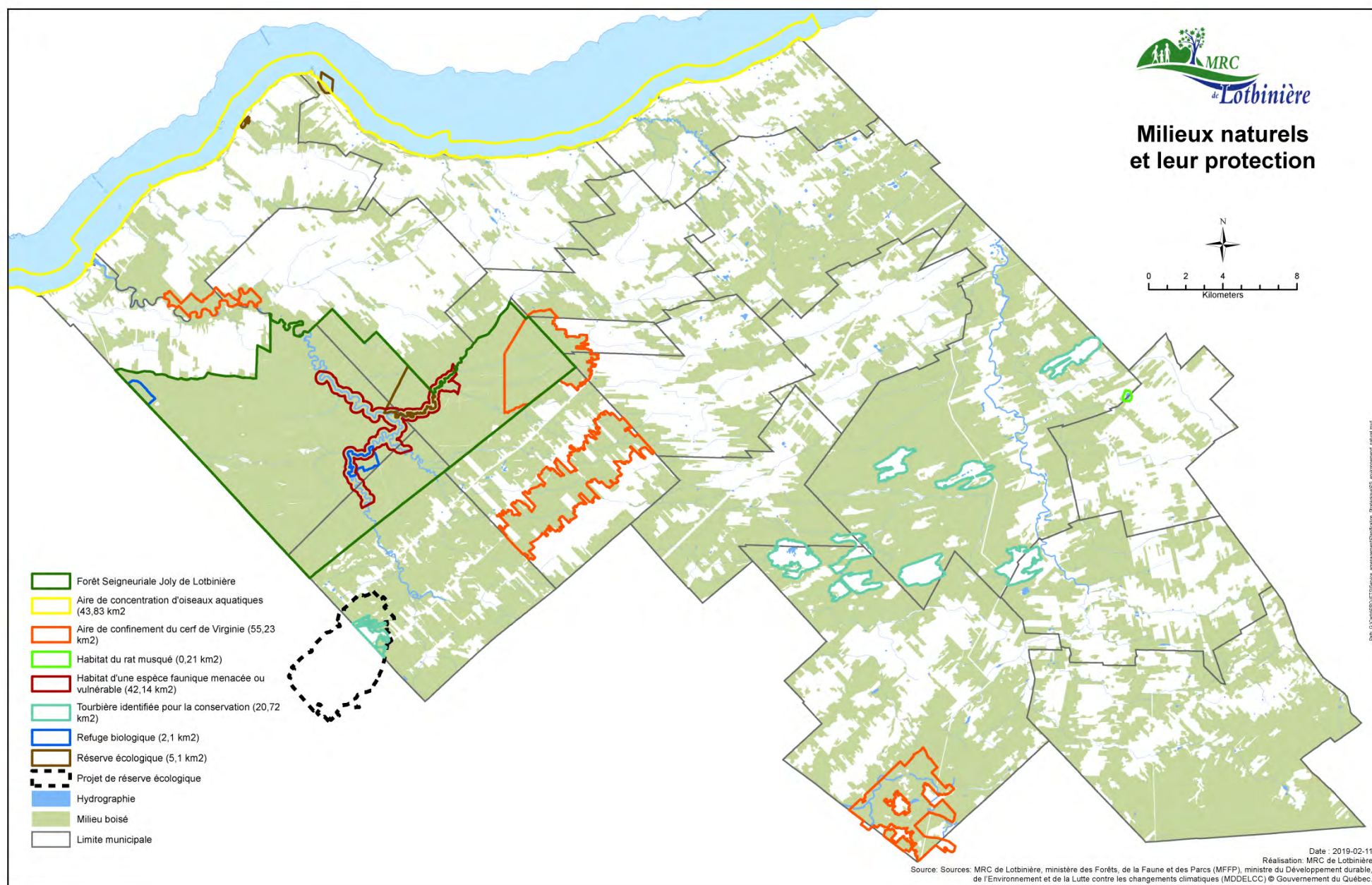


FIGURE 25. Milieux naturels et leur protection.

2.13. MILIEUX FORESTIERS

Le milieu forestier couvre 912 km², ce qui représente 52 % du territoire de la MRC. Il cohabite avec l'agriculture sur l'ensemble du territoire, mais on retrouve tout de même deux secteurs en particulier où la forêt domine davantage : un à l'ouest (forêt seigneuriale Joly de Lotbinière) et l'autre au centre (grandes propriétés privées à Saint-Gilles et Sainte-Agathe-de-Lotbinière). Ce couvert forestier est composé à 45 % de mélanges d'essences résineuses et feuillues, à 27 % de feuillus et à 23 % de résineux (Figure 26). Les peuplements mélangés ou de feuillus dominent sur une grande partie du territoire, à l'exception du centre où les résineux sont plus nombreux. Les plantations couvrent une très faible superficie (<1 %) et se situent principalement dans le sud de la MRC.

Une part notable des boisés sont situés en terres publiques, la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière ayant une superficie non négligeable de 163 km², soit 10 % de la superficie de la MRC. Cependant, la majorité des superficies de boisés et plantations sont de nature privée. On répertoriait, en 2013, pas moins de 2 732 propriétaires de boisés privés de plus de 4 hectares dans la MRC (ARFPC; 2014). La superficie moyenne de ces boisés étant de 20,35 hectares par propriété foncière (idem). C'est donc environ 55 596 hectares de boisés qui seraient exploités par des particuliers. Malgré la superficie qu'ils occupent, les boisés privés ne sont que rarement la source principale du revenu de leurs propriétaires. Ils s'avèrent plutôt une source de revenus d'appoint fournissant entre 1 à 25 % des revenus de certains propriétaires (idem). Un nombre important de propriétaires ne retirent même aucun revenu de ces forêts.

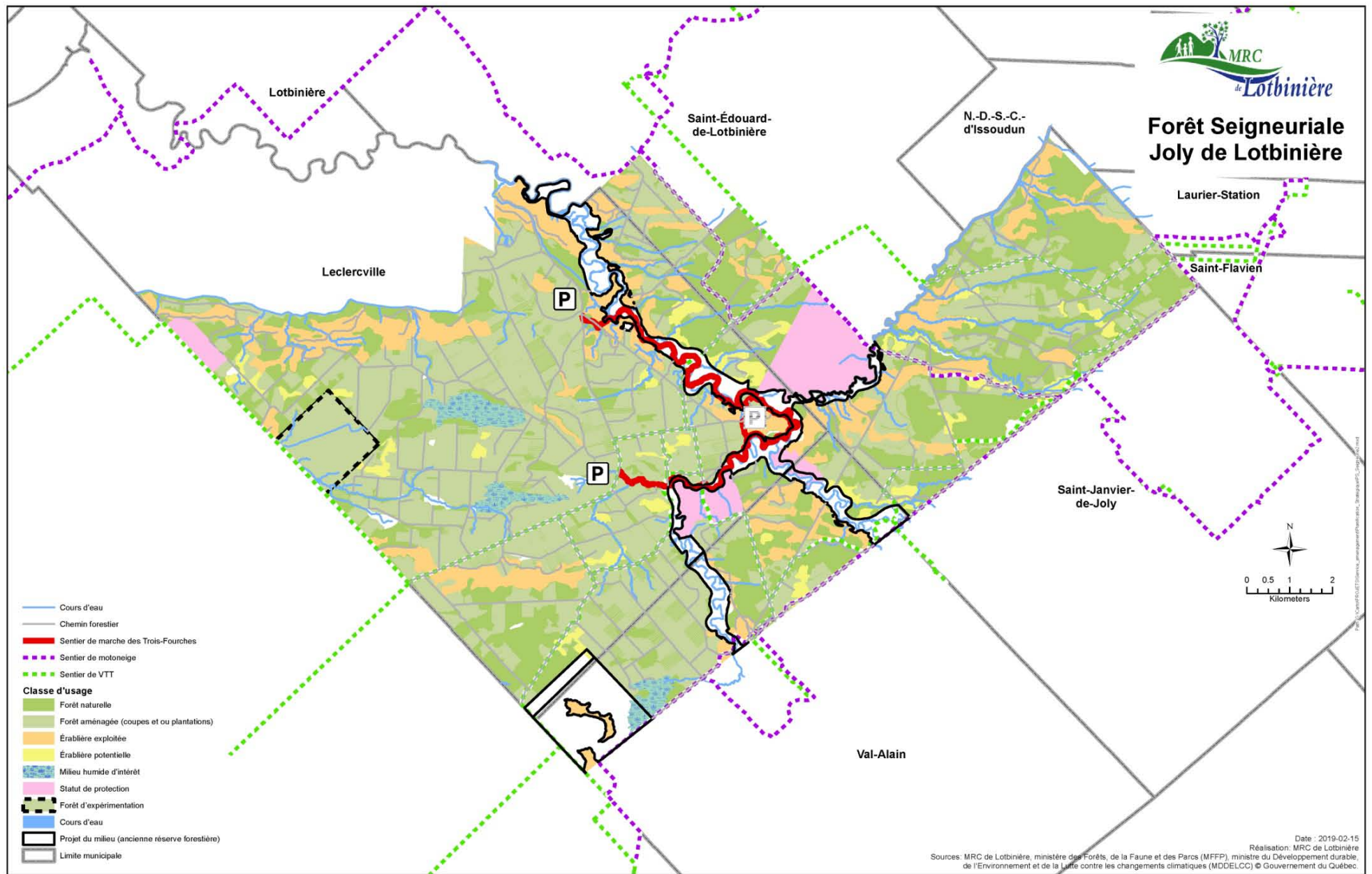


FIGURE 26. Forêt seigneuriale Joly de Lotbinière.

2.14. EAU ET MILIEUX HUMIDES

Le territoire de la MRC est composé de 8 bassins versants dont les deux principaux sont ceux de la rivière du Chêne et de la rivière Beaurivage (Figure 27). Le réseau hydrographique est important, mais il y a très peu de lacs. Les milieux humides sont concentrés au centre du territoire et sont pour la plupart boisés (79,2 %). Une part notable des boisés du territoire discutés précédemment est donc caractérisée par la présence de milieux humides. Il est possible de souligner également que les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière et de Saint-Gilles sont caractérisées par une concentration notable de tourbières.

Par ailleurs, les battures du fleuve Saint-Laurent qui se situent largement en territoire non organisé (TNO), se caractérisent par une biodiversité remarquable. La mise en valeur et la protection de ces écosystèmes d'intérêt sont soutenues par les municipalités riveraines, les organismes de bassins versants et les organismes du milieu, citons à titre d'exemple les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly.

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC devra réaliser d'ici 2022 un Plan régional des milieux humides et hydriques. Ce plan permettra d'avoir une meilleure connaissance des milieux humides et hydriques du territoire et de mettre en place des mesures de conservation visant à ne causer aucune perte nette de ces milieux.

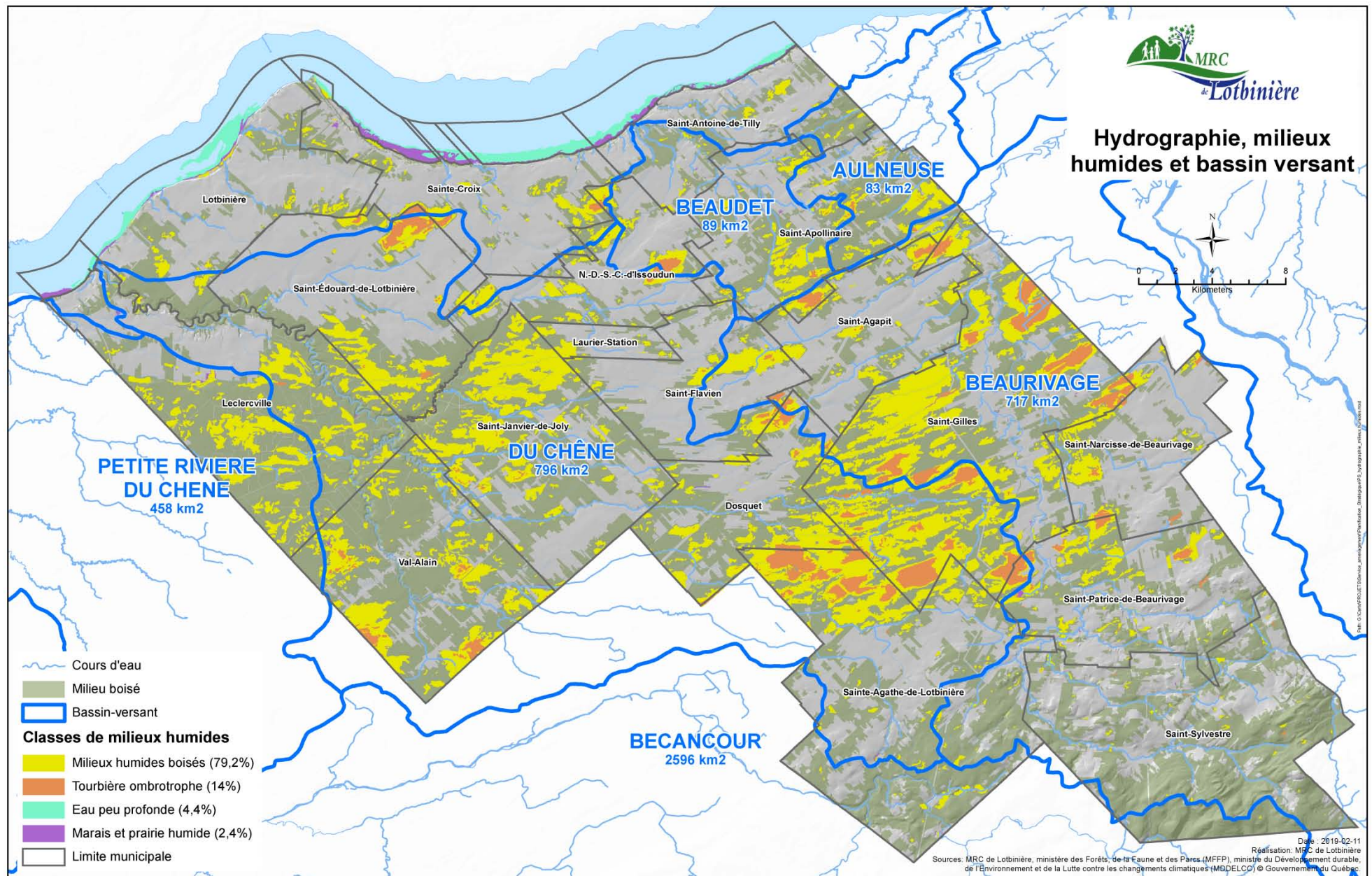


FIGURE 27. Hydrographie, milieux humides et bassins versants.

2.14.1. VULNÉRABILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

L'indice DRASTIC est une méthode d'évaluation jugeant de la vulnérabilité intrinsèque d'un aquifère, soit les risques de voir son eau souterraine affectée par une contamination provenant de la surface du sol. Les eaux souterraines du territoire de la MRC sont désignées comme ayant un degré de vulnérabilité principalement moyen et à certains endroits faible (Figure 28). Il faut toutefois être prudent et savoir qu'il ne s'agit que d'un indicateur ayant ses limites et qui ne permet pas d'établir la vulnérabilité *in situ* de chaque source d'eau. Notons que la quasi-totalité des prises d'eau potable collectives a comme sources les eaux souterraines. Il s'avère donc primordial d'adopter une approche préventive en matière de protection de la qualité de l'eau souterraine.

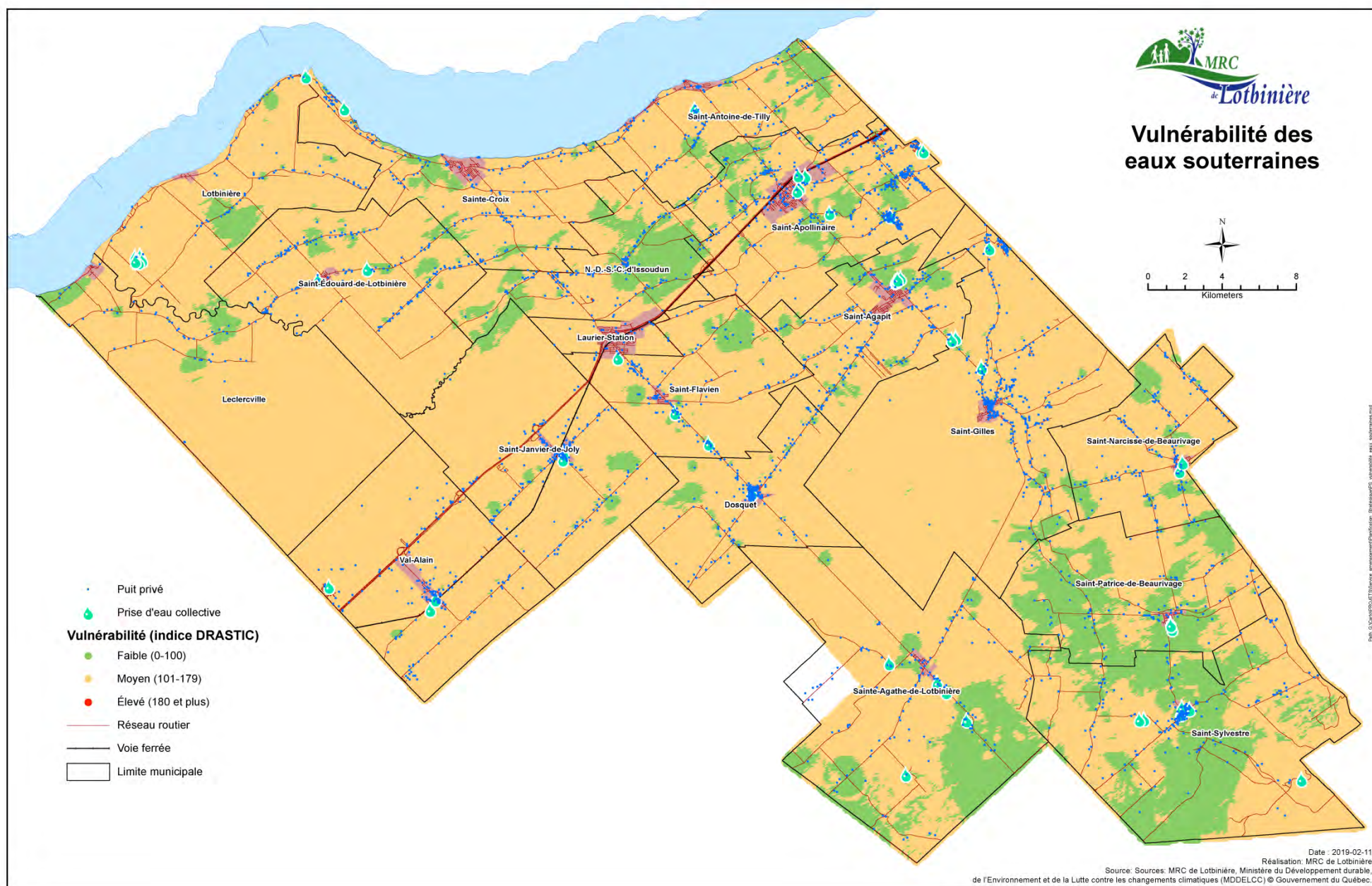


FIGURE 28. Vulnérabilité des eaux souterraines.

2.14.2. VULNÉRABILITÉ DE L'EAU DE SURFACE

En 2014, à la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), les organismes de bassins versants de la région de la Chaudière-Appalaches ont réalisé, sous la direction du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), un projet d'identification des sous-bassins agricoles à prioriser à des fins d'interventions agroenvironnementales dans la région de la Chaudière-Appalaches. Pour y arriver, le territoire de la région de la Chaudière-Appalaches a été découpé en unités de bassins versants (UBV) auxquelles il a été attribué une cote de dégradation de l'eau de surface imputable à la pratique de l'agriculture. L'analyse reposait sur plusieurs facteurs dont les superficies cultivées, le nombre d'animaux, la structure du sol, l'impact de la population, etc.

Sur les 30 unités de bassins versants s'avérant être des secteurs prioritaires d'intervention, 9 se retrouvent dans la MRC dont 3 sont dans les 5 unités jugées comme étant les plus prioritaires. C'est donc dire que la MRC regroupe à elle seule près du tiers des unités de bassins versants de la Chaudière-Appalaches sur lesquelles l'agriculture exerce la plus forte pression. La plupart de ces secteurs sont des affluents des deux plus grandes rivières du territoire, soit les rivières du Chêne et Beaurivage. Il s'agit également d'endroits où l'intensité des pratiques agricoles est plus importante alors que les boisés sont moins présents et qu'on retrouve une forte concentration d'unités animales.

Les risques reliés à la qualité de l'eau de surface sont particulièrement marquants. La MRC est donc, en quelque sorte, victime de son fort caractère agricole. Cette problématique illustre bien les impacts que peuvent avoir les activités humaines, en l'occurrence l'agriculture, sur le milieu hôte et la nécessité d'adopter des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement afin de les limiter.



PRÉSENCE DE GRANDS
BLOCS DE **tourbières**
affectés
conservation
Concentration de
milieux naturels DANS
LA SEIGNEURIE JOLY DE
LOTBINIÈRE



52 % DE FORÊT
LA FORÊT SEIGNEURIALE JOLY
DE LOTBINIÈRE REPRÉSENTE
10 % DU TERRITOIRE DE LA
MRC



8 BASSINS VERSANTS

2 COURS D'EAU

PRINCIPAUX : LES RIVIÈRES
DU CHÊNE ET BEURIVAGE



Approvisionnement en eau MAJORITAIREMENT
souterraine

Vulnérabilité des eaux souterraines

PRINCIPALEMENT **moyenne** ET À CERTAINS ENDROITS
faible (DRASTIC)

9 UNITÉS DE BASSIN VERSANT DÉGRADÉES IDENTIFIÉES
COMME PRIORITAIRES PAR LE MAPAQ (SUR 30 EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES)

3 UNITÉS DE BASSIN VERSANT DANS LE TOP 5 DES BASSINS
DÉGRADÉS

3. DÉFIS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Rappelons que les défis du territoire et les principes directeurs de la planification stratégique de la MRC 2014-2018 demeurent pertinents et ont donc été reconduits.

Les défis identifiés sur le territoire sont les suivants :

- **Une utilisation optimale du territoire à développer**

Le territoire, on l’a constaté, est à plus de 98 % en zone agricole permanente. Du coup, une croissance de la population autant que le développement industriel sur le territoire de la MRC de Lotbinière amène des problématiques quant à l’utilisation optimale du territoire.

Les pressions faites pour le développement résidentiel ne doivent pas occulter la nécessité de préserver et de mettre en valeur le caractère rural et champêtre du territoire, ainsi que de préserver et d’améliorer la qualité de notre environnement, qu’il soit naturel ou humanisé.

- **Un milieu de vie et des services qu’il faut préserver, développer et mettre en valeur davantage**

Lotbinière doit poursuivre ses efforts pour assurer le développement de tous les éléments constituant un cadre de vie pour retenir les résidents actuels et en attirer de nouveaux : les transports collectifs, l’accès à la culture, à l’éducation, aux loisirs, aux services de santé et autres services sociaux, la vie communautaire, etc.

- **Un territoire et un cadre de vie à promouvoir et faire connaître**

La MRC manque par ailleurs d’un caractère distinctif, d’une personnalité affirmée sur laquelle appuyer sa promotion. Les efforts consentis ces derniers temps dans le projet «Vivre en Lotbinière» vont dans le bon sens, cela demeure un des défis importants pour les prochaines années.

- **La nécessité d’accroître le niveau de qualification de la population**

La MRC, comme l’ensemble du Québec, fait et fera face encore davantage à un problème de disponibilité de main-d’œuvre qualifiée. Ce constat, couplé aux statistiques qui laissent voir un fort taux de vieillissement, témoigne de l’importance d’agir pour accroître globalement le niveau de qualification de la population.

Si l’on veut pouvoir encourager le développement économique souhaité sur le territoire, il faudra déployer des énergies renouvelées pour améliorer ce niveau de formation et réduire le décrochage. Car, sans main-d’œuvre qualifiée, la MRC ne pourra pas assurer son propre développement économique.

- **Une gouvernance à développer, concertée, efficace et efficiente**

Aucune municipalité ne dispose des ressources pour assurer seule son développement et pour répondre aux besoins de sa population. Ainsi, les regroupements et la mise en commun des forces et des ressources doivent être encouragés. Cette mise en commun et cette concertation concernent également les différents partenaires sociaux et socio-économiques du territoire.

Les principes directeurs sont les suivants :

- Un développement reposant sur les principes du développement durable
- Un développement stratégique qui oblige au partenariat
- Le développement souhaité repose sur la vitalité de nos milieux
- La ferme volonté d'offrir un milieu de vie attractif, sain, sécuritaire et accessible pour les citoyennes et citoyens
- L'action à mener doit contribuer à accroître la richesse collective
- L'entrepreneuriat et l'innovation comme éléments caractéristiques de la MRC

4. VISION CONCERTÉE

Tout comme les principes directeurs, la vision concertée de la planification stratégique de la MRC 2014-2018 a été reconduite.

Vision concertée :

Que le territoire de la MRC de Lotbinière soit reconnu en 2022 comme un modèle de communauté champêtre accueillante, active, prospère et innovatrice offrant un milieu de vie propice à l'épanouissement de l'ensemble de sa population. Le plein développement de ses forces et de son potentiel en fait un milieu économique vigoureux, tout en assurant la protection et la mise en valeur de son environnement, de son patrimoine et de sa culture.

5. ENJEUX, GRANDS OBJECTIFS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Le tableau 11 présente les enjeux, les grands objectifs et les priorités stratégiques pour la période 2019-2022. La figure 26, pour sa part, illustre les quatre enjeux identifiés par la MRC pour cette même période et l'intersection des trois sphères du développement durable assimilée à une cible à atteindre pour les projets à élaborer en co-création avec les acteurs du milieu.

TABLEAU 11. Enjeux, grands objectifs et priorités stratégiques.

MRC de Lotbinière : Planification stratégique 2019-2022	
Enjeux, grands objectifs et priorités stratégiques	
ENJEU	UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE QUI REPOSE SUR LES FORCES ET LES ATTRAITS DU TERRITOIRE
Grands objectifs	
- Assurer l'accompagnement au développement et à la pérennisation des entreprises - Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation - Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée	
Priorité stratégique : LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE	
ENJEU	ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE VIE
Grands objectifs	
- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie - Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens - Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant	
Priorité stratégique : LE TRANSPORT COLLECTIF	
ENJEU	QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMANISÉ
Grands objectifs	
- Assurer la gestion intégrée des ressources naturelles - Organiser l'occupation du territoire de manière harmonieuse et cohérente - Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage - Optimiser la gestion des matières résiduelles	
Priorité stratégique : LA QUALITÉ DE L'EAU	
ENJEU	CONCERTATION / COMMUNICATION ET PROMOTION
Grands objectifs	
- Mettre en œuvre la planification stratégique en concertation avec les acteurs du milieu - Parfaire notre identité territoriale et culturelle - Promouvoir notre territoire et ses atouts	
Priorité stratégique : L'IDENTITÉ RÉGIONALE	

AU SERVICE DE NOS CITOYENS



FIGURE 29. Enjeux de la planification stratégique 2019-2022 et notion de développement durable.

